LE POING ET LA ROSE - SUPPLÉMENT AU N° 49 - AVRIL 1976

GUIDE DU NOUVEL ADHERENT

PARTI SOCIALISTE

BNA

BUREAU NATIONAL D'ADHÉSIONS

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Cette présentation du Parti a été conçue par le Bureau National d'Adhésions et le Secrétariat national à la formation, et rédigée par nos camarades André Laignel, Gérard Legrand et Marc Véron.

Elle a pour but d'apporter au nouvel adhérent les informations et les renseignements dont il a besoin pour participer sans complexe et sans handicap à la vie et à l'action du Parti. Ensuite, chacun devra pousser plus loin sa connaissance du socialisme en consultant les publications du Secrétariat à la formation.

Nous espérons que rien d'essentiel n'a été oublié. C'est au lecteur de nous signaler les lacunes et les imperfections qu'il constatera, afin que nous puissions compléter et améliorer ce texte dans nos prochaines éditions.

Françoise SELIGMANN
Responsable
du Bureau National d'Adhésions.

Gérard DELFAU
Délégué général
à la Formation.

LE BUREAU NATIONAL D'ADHESIONS
DU PARTI SOCIALISTE

7 bis, Place du Palais-Bourbon
75007 Paris - Téléphone 551.97.53.

est à votre disposition

N'hésitez pas à nous écrire ou à nous rendre visite, et à nous adresser vos amis qui attendent encore avant de s'engager. Vous pouvez être assuré que nous vous aiderons dans toute la mesure de nos moyens.

Coll. Fondation Léo Lagrange

SOMMAIRE

PARTI SOCIALISTE CENTRE DE DOCUMENTATION

		Pages
réface de François MITTERRAND	.....	5
Chapitre I	— ETRE SOCIALISTE... POURQUOI ?	7
Chapitre II	— ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU PARTI	11
Chapitre III	— BREF HISTORIQUE DU SOCIALISME EN FRANCE ET DU PARTI SOCIALISTE	15
Chapitre IV	— LA MARCHE VERS L'UNITE	27
Chapitre V	— AUJOURD'HUI : PARTI DE MASSE ET LUTTE DE CLASSES	31
Chapitre VI	— LES AXES FONDAMENTAUX DE LA POLITIQUE SOCIALISTE	37
Chapitre VII	— STATUTS DU PARTI	47
Chapitre VIII	— QUE REPRESENTE LE PARTI ? ..... - Ses adhérents : évolution de leur nombre de 1937 à 1975 ..... Ses électeurs : nombre de voix et pourcentages depuis 1945	63
Chapitre IX	— LES ELUS SOCIALISTES ..... - Note sur le groupe parlementaire à l'Assemblée nationale ..... - Note sur le groupe parlementaire au Sénat ..... - Note sur les municipalités socialistes.	65
Chapitre X	— LES ORGANISMES NATIONAUX	73
Chapitre XI	— LA PRESSE DU PARTI	77
Chapitre XII	— LES MOTIONS D'ORIENTATION DU CONGRES D'EPINAY ET DU CONGRES DE PAU	81
Chapitre XIII	— BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE	97
	ADRESSES UTILES	99

Coll. Fondation Jean-Jaurès

On devient socialiste, lorsqu'on prend conscience de l'injustice. On adhère au Parti Socialiste, lorsqu'on décide de changer l'ordre des choses, c'est-à-dire l'oppression et le désordre imposés par le capitalisme. Cette démarche est celle de milliers de militants qui ont construit notre Parti. Il est nécessaire que vous en sachiez l'histoire, avec ses faiblesses et ses succès, au cours de sa marche vers l'unité.

Vous serez amené à orienter les choix des prochaines années et à élire les diverses instances du Parti Socialiste. Cette responsabilité implique que vous en connaissiez les axes fondamentaux, la doctrine, la structure et le fonctionnement. Cet ouvrage rassemble les renseignements qui vous permettront de bien remplir votre rôle de militant.

Renforcé par l'afflux continu de nouveaux adhérents, notre Parti doit se préparer à affronter des batailles qui seront déterminantes. Vous l'avez compris, vous qui avez rejoint nos rangs pour partager notre combat. Les solutions que nous proposons s'imposeront demain, car elles sont les seules qui répondent effectivement aux problèmes de notre société.

François Mitterrand

Coll. Fondation Jean-Jaurès

CHAPITRE PREMIER

ÊTRE SOCIALISTE... POURQUOI?

En donnant votre adhésion au Parti socialiste, vous n'avez pas seulement fait un geste sentimental ou cédé à un entraînement passager. Vous avez accompli un acte politique. Vous avez ressenti la nécessité d'un engagement personnel dans une bataille dont vous avez pris la mesure. Peut-être à l'occasion du congrès de l'unité des socialistes d'Epinay (1971) ou de celui de Grenoble (1973) et de celui de Pau (1975), où s'est affinée la stratégie d'Union de la Gauche. Peut-être à la faveur de la campagne présidentielle de François Mitterrand, qui a conduit la gauche unie au plus haut niveau de suffrages qu'elle ait jamais atteint, et qui porte en elle le germe d'une victoire inéluctable. Peut-être lors des Assises du socialisme (octobre 1974), où se sont rassemblés des militants venant de familles de pensée voisine, mais jusque-là séparées.

Mais il ne suffit pas de concrétiser l'engagement par l'adhésion. Adhérents nouveaux, ou militants déjà dans l'action, vous souhaitez et vous devez trouver des précisions doctrinales ou des arguments pour la discussion.

Cette brochure vise à vous faire, succinctement mais pleinement, connaître notre Parti qui est maintenant le vôtre. Sa lecture doit être complétée par celle d'ouvrages plus importants, auxquels renvoie une courte bibliographie.

Parmi ses objectifs prioritaires, le Parti socialiste s'est en effet fixé celui de la *formation* idéologique et pratique de ses adhérents. Tâche de longue haleine : il convient de souligner que, dès à présent, le Secrétariat National à la Formation dispose de tout un jeu de publications, complémentaires des *stages de formation*.

Le constat

La situation de la société française est dominée aujourd'hui par le fait que des millions de citoyens vivent dans des conditions iniques et alarmantes. Pour une majorité des 75 % de salariés que compte la population active, l'augmentation du salaire minimum reste une revendication prioritaire. Parmi eux, les femmes continuent de former une catégorie surexploitée (quelque 70 % des « smicards » sont des femmes).

Ces conditions sont encore aggravées par la montée du chômage, contre laquelle le gouvernement se montre incapable de lutter efficacement : la France a d'ores et déjà nettement dépassé le million de chômeurs, dont plusieurs centaines de milliers de jeunes lancés sur le marché du travail sans aucun diplôme, ou privés des moyens d'utiliser leurs compétences reconnues. Petits et moyens exploitants agricoles ne disposent pas d'un revenu réel décent. Le pouvoir d'achat des artisans et commerçants se dégrade d'année en année.

Et ne parlons pas de la « qualité de la vie », que la création d'un ministère fantomatique ne suffit point à promouvoir. Pour le plus grand nombre, vieillesse reste synonyme de quasi misère, le nombre des mal-logés et des sans-logis ne diminue pas, le temps de travail et ses prolongements (temps de transport, etc.) dévore le temps de vivre des salariés, que menacent l'insécurité, l'inconfort et la pollution.

L'analyse

La propagande gouvernementale, celle de la classe au pouvoir, a longtemps masqué ces réalités sous des formules publicitaires telles que « l'enrichissement collectif », quand ceux qui le produisent n'en recueillent que des miettes, ou « l'uniformisation des mœurs ».

Mais le temps de récession est venu, et soudain les mêmes qui parlaient d'abondance se sont mis à parler d'austérité. Le Parti socialiste n'entend nullement renoncer aux possibilités que pourrait ouvrir à tous notre société industrielle, et se refusera toujours à contraindre les plus démunis à l'austérité. Cependant la vérité n'est pas dans ces mots, qui, aujourd'hui,

habillent sous des défroques différentes un problème inchangé. Ce problème est celui du capitalisme lui-même (voir motion du Congrès de Pau).

Hier, l'inflation était choisie par l'ancien ministre de l'Economie et des Finances, comme « moindre mal » permettant le plein emploi, et donc limitant le chômage. Devenu président de la République, le même homme, placé devant les contradictions du capitalisme international, qui provoquent le mécontentement populaire, annonce qu'on va essayer de ralentir l'inflation, mais qu'on ne pourra le faire qu'en acceptant le chômage. En réalité, par l'inflation, véritable « subvention pour les riches », le capitalisme préserve sa marge de profit, et, par le chômage, il croit tenir à sa merci l'ensemble des masses laborieuses inquiètes pour leur instrument de travail autant que pour leur capacité de consommation.

Dans une société capitaliste, la société française en l'occurrence, la production obéit à la logique de la disparité des revenus et non aux besoins réels de la population. L'augmentation relative de tel ou tel revenu, pour laquelle d'ailleurs il est nécessaire de lutter à tout instant, ne suffit pas, en effet, à les rendre globalement plus justes. L'accumulation capitaliste a même intérêt à maintenir largement « ouvert » l'éventail des revenus. « L'uniformisation des mœurs » n'est que le discours « moderne » plaqué sur cette extension surveillée du marché pour le seul profit du capital. Ainsi apparaît la nécessité d'agir pour transformer les structures de notre société, grâce à un combat politique. Or, pour être efficace, ce combat doit être collectif et coordonné, d'où la volonté des travailleurs de se regrouper dans une organisation de masse, dans un parti politique, dans le Parti socialiste.

Le choix

Choisir le Parti socialiste, c'est choisir un autre type d'économie et la politique qui y correspond : contre le laisser faire qui sert de leitmotiv au capitalisme et contre le rideau de fumée de sa propagande ; c'est démasquer une idéologie pour laquelle l'égalité des chances n'est qu'un vain mot et « le libéralisme » un leurre à la merci du premier « incident », où reparaissent les tendances répressives, la « crainte du désordre », le maintien des privilèges acquis !

Choisir le Parti socialiste, c'est choisir un *parti de combat,* dont l'existence n'a de sens que s'il est l'interprète de couches sociales toujours plus opprimées, toujours plus exploitées à proportion même des progrès scientifiques et technologiques qui devraient être au service de leur libération. C'est aussi choisir un parti dont le but final est l'émancipation de l'homme, ce qui ne se conçoit pas sans une lutte permanente pour le respect et l'extension des possibilités de chaque individu.



Telle est l'originalité du Parti socialiste, qui tente la synthèse hardie des revendications de masse et des espérances de chacun, par-delà la fausse contradiction entre organisation et liberté.

L'analyse sur laquelle il fonde son action (analyse que nous ne pourrons qu'esquisser dans le cadre de cette brochure) n'est pas issue de vains bavardages sur la « concertation » des « partenaires sociaux ». Elle procède de la *méthode* marxiste, renforcée par la *pratique* du socialisme depuis un siècle.

Le marxisme n'est ni un dogme intangible, ni une référence vide de contenu (annoncée par Marx comme symptôme des crises du capitalisme, l'accentuation de la baisse du taux de profit a été vérifiée pour les dix dernières années en ce qui concerne les U.S.A. et la France, et ce n'est qu'un exemple).

Il est susceptible de s'harmoniser avec des aspirations que le développement historique au siècle passé ne permettait pas encore de prévoir ou de mesurer. (« L'environnement » et l'équilibre biologique, par exemple). Aspirations que la population ressent plus ou moins confusément, avant qu'elles trouvent leur expression active dans la lutte des syndicats et des partis de gauche.

L'interprétation qu'en propose le Parti socialiste est le fruit d'une évolution historique dont le rappel ne sera pas inutile, car elle a contribué à le façonner lui-même. Choisir aujourd'hui le Parti socialiste, c'est enfin participer à la construction d'un *parti de masse,* dont la stratégie est fondée sur la lutte de classes.

CHAPITRE II

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU PARTI

Le Parti socialiste s'est donné des statuts qui définissent et garantissent son fonctionnement. Leur texte étant reproduit en annexe, nous en présentons ici une vue d'ensemble commentée, qui vous permettra de vous intégrer plus rapidement à la vie du Parti.

Vous remarquerez que le Parti socialiste n'est pas un parti dirigé par le haut selon le principe du « Centralisme démocratique », mais un parti démocratique, où s'instaurent des rapports complexes, riches, parfois difficiles entre les trois pôles sur lesquel est fondée son organisation : la section (au niveau local), la fédération (niveau départemental) et la direction nationale.

La section

La section est l'organe de base du Parti. Elle regroupe l'ensemble des adhérents au plan géographique ou au plan socio-professionnel (section d'entreprise ou d'université) : un minimum de cinq adhérents est exigé pour former une section.

L'âge minimum requis pour adhérer est de 15 ans.

La section est animée par un bureau élu par les adhérents de la section. Le bureau élit lui-même un secrétaire et plusieurs adjoints. Quelle que soit son étendue, la section affirme là où

elle se situe la présence du Parti. Elle prend en charge les problèmes qui se posent dans sa zone d'action. Elle participe à l'élaboration de la politique du Parti, par la libre discussion et par le vote de motions qui peuvent être adressées à l'échelon départemental ou à l'échelon national, sans préjudice des circonstances, où, statutairement, l'avis de toutes les sections est demandé.

La Fédération

Elle est l'instance qui représente le Parti dans le département. Elle est le lien indispensable entre le centre national et les sections. Elle est dirigée par une commission exécutive fédérale qui élit en son sein un bureau et des secrétaires, dont le premier secrétaire.

La commission exécutive fédérale a donc compétence pour traiter de tous les problèmes politiques et régler les problèmes d'organisation dans le département.

Mode de désignation des responsables et déroulement du Congrès national

Les instances responsables sont élues au scrutin proportionnel. Ce scrutin étant appliqué à tous les échelons, chaque militant qui vote dans sa section peut être assuré que son vote sera comptabilisé dans tous les résultats, sans qu'aucune voix ne soit perdue.

A chaque Congrès national (qui a lieu statutairement tous les deux ans) plusieurs motions peuvent être présentées à l'appréciation de tous les adhérents du Parti.

Le déroulement du Congrès national est précédé :

1° de la journée fédérale départementale d'information à laquelle tous les militants sont invités, pour entendre exposer et expliquer les diverses motions présentées, et donner leur avis ;

2° du vote à la base, dans chaque section, après débat sur ces motions ;

3° du Congrès départemental, qui comptabilise les voix obtenues par chaque motion dans les sections.

C'est le résultat de ces votes qui détermine la représentation proportionnelle dans les instances locales (bureaux de section), départementales (commissions exécutives fédérales) ou nationales (comité directeur et bureau national).

A chaque échelon, le pluralisme des courants de pensée, qui fait l'originalité du Parti socialiste, s'appuie donc sur les votes émis à l'occasion du Congrès national, pour décider de l'orientation politique, ainsi que des hommes et des femmes qui l'appliqueront. En contrepartie, cette démocratie interne exige de chaque militant une discipline à la mesure de l'organisation de masse qu'est le Parti socialiste.

Représentation nationale

Les instances nationales comprennent :

— Le Comité directeur : se réunit tous les deux mois en séance ordinaire.

— Le Bureau exécutif : se réunit habituellement une fois par semaine.

— Le secrétariat : (le Premier Secrétaire et les secrétaires nationaux élus par le Comité directeur sur proposition du Premier Secrétaire, au sein du Bureau exécutif) se réunit une fois par semaine également.

Coll. Fondation Jean Jaurès

Il faut ajouter la présence de délégués généraux dépendant directement du Premier Secrétaire, chargés d'un secteur d'activité au sein du Parti, et de délégués nationaux ayant qualité pour représenter le Parti à l'échelon national dans des domaines particuliers (environnement, emploi, condition féminine, etc.).

Congrès et convention nationale

Entre chaque congrès ordinaire, qui a lieu tous les deux ans, se tient la Convention nationale ordinaire qui comprend, outre les membres du Comité directeur et des groupes parlementaires (députés et sénateurs), un représentant par fédération. Le rôle de cette convention consiste à apprécier l'action politique menée par la Direction nationale depuis le précédent congrès, et à débattre éventuellement de problèmes d'actualité. A la demande du Comité directeur, peut se tenir un congrès ou une convention extraordinaire. Cette dernière est, en principe, consacrée à un thème déterminé.

Trésorerie

La cotisation est versée par chaque adhérent à la trésorerie de la section (ou fédérale si la section n'existe pas encore). Le trésorier de la section remet alors à chaque adhérent un feuillet (par an) et un timbre représentant la cotisation pour un mois, dont le montant est calculé sur les ressources de chacun, et variable selon les fédérations et selon les sections.



CHAPITRE III

BREF HISTORIQUE DU SOCIALISME EN FRANCE ET DU PARTI SOCIALISTE

« Lorsqu'ils se sont organisés pour combattre l'exploitation et la misère, les travailleurs du monde entier ont donné un nom à leur lutte et à leur espoir : socialisme. Voici plus d'un siècle aujourd'hui qu'est entamée cette longue marche pour la liberté des hommes. » (Déclaration finale des Assises du socialisme, Paris, 12-13 octobre 1974).

Le Parti socialiste se sait continuateur de cette lutte et porteur de cet espoir. Il prend en charge un héritage qui n'est pas totalement positif, qui est grevé d'erreurs et d'échecs, mais dont il n'a pas à se démarquer, car c'est aussi celui d'une forte et belle tradition, celle qu'illustrent les noms de Guesde, Jaurès, Blum. L'historique que voici en précise les étapes et souligne les solidarités qui ont abouti à la construction d'un parti de masse et de lutte de classe.

Naissance du socialisme

Avant 1848, le socialisme se cherche en France, comme dans toute l'Europe, industriellement et culturellement avancée. La grande révolution de 1789 à 1794 n'a pu aller plus loin que la définition des idéaux dont la bourgeoisie était porteuse, traduction plus ou moins déformée des aspirations confuses de masses peu instruites.

Dans le premier tiers du XIXe siècle, la contradiction flagrante entre le développement industriel et le retour à des régimes politiques archaïques (la « restauration ») est relevée par des intellectuels, qui élaborent des systèmes connus aujourd'hui sous le nom général de « *socialisme utopique* » (Saint-Simon, Fourier, Proudhon...) et qui ont servi à renforcer la politique de la bourgeoisie (les Saint-Simoniens aux côtés de Napoléon III). Certaines de leurs conceptions, dont la hardiesse n'est pas exempte d'une naïveté chimérique, influenceront le cours réel des luttes de leur temps et gardent encore valeur d'inspiration. Leur trait commun est de mettre l'accent sur la tendance des travailleurs à s'associer spontanément pour développer leurs capacités en pleine harmonie, et d'espérer en un âge d'or qui substituera « le gouvernement des choses au gouvernement des hommes » (Saint-Simon).

Pendant toute cette période, le prolétariat tente de se définir et de s'affirmer, mais ses insurrections aboutissent à des massacres (révolte des canuts de Lyon en 1831 et 1834).

La révolution de 1848 voit d'abord reparaître la République en France. Elle est marquée par une explosion de libres discussions et de revendications où les couches sociales ont l'illusion de se confondre. Le soulèvement des ouvriers parisiens est réprimé dans le sang par Cavaignac.

Les républicains bourgeois laissent faire quand ils n'applaudissent pas. Leurs intérêts de classe ont primé sur leur rêve de fraternité universelle.



Or, en 1847-1848, Karl Marx et Friedrich Engels, deux penseurs allemands, naguère expulsés de France, connus pour leur polémique contre le « socialisme utopique » de Proudhon, ont rédigé et publié le *Manifeste communiste*. L'ouvrage sera rapidement connu en France. Il abonde en formules saisissantes qui ramassent l'essentiel d'une pensée (« l'émancipation des travailleurs sera le fait des travailleurs eux-mêmes »). La notion de lutte de classe y apparaît clairement posée pour la première fois. Il s'agit de dégager l'exigence du socialisme, non d'une contradiction abstraite, non des principes moraux, voire de

l'appel aux bons sentiments, mais des lois mêmes du développement de la société, en montrant qu'il sera la résultante de l'évolution et des conflits des forces économiques et sociales.



Dès lors, la tâche des socialistes est de faire prendre conscience au prolétariat de sa nature de classe, de ses intérêts profonds et de sa force, enfin d'organiser sa lutte afin de le conduire à la victoire par la libération de l'homme : l'appropriation collective des moyens de production et la réalité du pouvoir.

Les travailleurs exploités représentent la grande majorité des salariés ; lorsque cette majorité conquiert le pouvoir politique et économique, le rapport des forces changent dans la société : le fondement de l'exploitation (contraintes exercées par une minorité sur une majorité) cesse d'exister.

En s'émancipant, le prolétariat émancipera le reste de l'humanité. La fin de l'exploitation de l'homme par l'homme et l'abolition du salariat doivent conduire à la société sans classe, où ne prévaudront plus les rapports marchands. Avec ce *socialisme scientifique,* issu à la foi des transformations immenses de la production économique, de la philosophie du XVIIIe et XIXe siècles, et de l'analyse des luttes et de la pratique ouvrière, va s'opérer la jonction entre les penseurs socialistes et les groupes ouvriers, entre la théorie et la praxis. C'est cette jonction qui va constituer le mouvement ouvrier socialiste, et s'incarner dans la première internationale (1864) à laquelle Marx donne ses statuts.

La 1re Internationale

L'existence de celle-ci est traversée par la querelle entre anarchistes (disciples de Proudhon, ou plus souvent, de Bakounine) et marxistes. Elle s'étiole et meurt après l'échec de la commune de Paris en 1871 qui sanctionne l'insuffisance du socialisme utopique. L'importance historique de cette dernière est cependant considérable : issue d'une intervention populaire, riche en idées sociales qui n'ont pu être réalisées, elle a vu,

à travers bien des querelles, coopérer membres de l'Internationale et socialistes d'inspiration romantique, voire « blanquistes » (disciples de Blanqui, qui perpétue au XIXe siècle la tradition jacobine et, même si ses théories sur la prise du pouvoir s'avèrent insuffisantes, influencera durablement le mouvement ouvrier).

La IIe Internationale

La IIe Internationale naît en 1889. Depuis dix ans, les groupes socialistes de divers pays commencent à s'unifier. Unification particulièrement laborieuse en France : à partir du Parti ouvrier français, créé dès 1879-1880 sur un « programme minimum » rédigé par Marx, Engels, Jules Guesde et Paul Lafargue (gendre de Marx), des scissions successives se sont produites. La diversité du socialisme français est encore enrichie de groupes « blanquistes », ou « indépendants ».

La IIe Internationale accélérera l'unification des groupes et courants des différents pays et ne cessera de grandir. En France, les premiers efforts de l'unité sont dus à des « partis de transition » (1898-1902). A son congrès d'Amsterdam (1904), l'Internationale obtient que s'unifient les deux partis socialistes les plus importants, le Parti socialiste de France, animé par Guesde et l'ex-communard Vaillant, et le Parti socialiste français de Jaurès, qui forment désormais la Section Française de l'Internationale Ouvrière (S.F.I.O.).

En avril 1905, le congrès de la salle du *Globe* consacre l'unité des socialistes français.

L'action de Jean Jaurès a été déterminante dans la synthèse des tendances du socialisme français. Il sacrifie même à l'unité sa propre politique antérieure de soutien à un gouvernement bourgeois de « défense républicaine », politique justifiée par l'agitation de la droite militariste et cléricale (affaire Dreyfus).

Du côté des syndicats s'est créé, en 1895, la Confédération générale du travail qui adopte en 1906 la charte d'Amiens, fon-

dée sur les principes de l'abolition du salariat et de l'indépendance du syndicalisme à l'égard des partis : thèse à laquelle la S.F.I.O. se ralliera à la suite d'un débat très ouvert.

De 1905 à 1919

Pour Jean Jaurès, le socialisme représente le moyen de libérer l'homme dans le but d'assurer son plein épanouissement. Jusqu'en 1914, le Parti unifié connaît une ascension remarquable et ininterrompue. Il atteindra 1 400 000 électeurs (pour un peu plus de 72 000 adhérents). Son programme social est hardi (dès 1906, Vaillant réclame la journée de huit heures, et, en 1911, le débat interne s'engage sur les nationalisations).

En 1913, Jaurès (qui jouit d'une autorité populaire immense et d'un prestige international) s'oppose de toutes ses forces au vote de la loi qui porte à trois ans le service militaire.

Dans les toutes dernières années de « l'avant-guerre », le Parti socialiste et le mouvement syndical s'étaient rencontrés dans une action commune pour la sauvegarde de la paix. Les socialistes se déclaraient convaincus que le prolétariat international pouvait et devait empêcher le déclenchement de la guerre impérialiste.

La C.G.T. comptait beaucoup plus sur la détermination de la classe ouvrière française et en particulier sur le sabotage de la mobilisation et la grève générale.

En août 1914, Jaurès qui incarnait la doctrine et la démarche généreuse des socialistes est assassiné. Ainsi disparaît une des principales forces d'opposition à la guerre. Après avoir dénoncé, jusqu'au dernier moment, la responsabilité majeure de l'impérialisme, Parti socialiste et C.G.T. se sont retrouvés d'accord pour considérer que la guerre, une fois déclenchée et compte tenu des circonstances, était du côté de la France une guerre de défense nationale. De ce fait, le mouvement ouvrier français était amené à infléchir sa politique et,

la C.G.T. comme le Parti socialiste, se convertirent à la participation au pouvoir politique et économique dans le cadre de l'« union sacrée ». Les courants d'opposition à cette politique ne se manifestèrent que tardivement. Le plus fort d'entre eux : la minorité socialiste, dont la figure de proue fut Longuet, remporta le congrès de Paris d'octobre 1918, sur une plate-forme « centriste ».

Dès la paix, les adhésions affluent au Parti, qui comptera 180 000 membres fin 1920. Mais les militants portent des appréciations divergentes sur la participation des socialistes aux cabinets de guerre, au nom de l'union sacrée, jusqu'en septembre 1917.



Sur quoi, la Révolution russe éclate et triomphe alors que la question de la création d'une Internationale a été posée dès 1914 par Lénine et Trotsky aux conférences pacifistes de Zimmerxald et de Kienthal. Dès l'abord, les socialistes français s'opposent à toute intervention militaire qui voudrait frustrer les Bolcheviks de leur victoire.

Le Congrès de Tours

En janvier 1919, Lénine, jugeant la IIe Internationale en voie de dislocation, fonde la IIIe Internationale. Un fort courant est favorable à l'adhésion parmi les socialistes français ; courant impulsé notamment par les délégués qui ont été à Moscou « prendre contact » avec Lénine et le Komintern (désignation abrégée de la IIIe Internationale communiste).

Le congrès de Tours se déroule dans une ambiance dramatique, et non sans confusion.

Une majorité du congrès est disposée à accepter l'adhésion à l'Internationale communiste. La minorité, par contre, est décidée à repousser les conditions, au nombre de vingt et une, posées par Moscou pour l'admission du Parti socialiste Français.

C'est Léon Blum dans un discours d'une implacable logique, qui traduit le mieux le sentiment de cette minorité du congrès. Il montre que Moscou a la volonté d'imposer une conception toute nouvelle du socialisme, profondément différente de celle qui a été constamment défendue depuis la création de la S.F.I.O., aussi bien par Jean Jaurès, que par Jules Guesde et Edmond Vaillant.

Cette conception erronée, selon Léon Blum, consiste à généraliser pour l'ensemble du socialisme international un certain nombre de notions tirées de l'expérience très particulière de la révolution russe. Le bolchevisme s'oppose, en effet, au socialisme traditionnel par sa négation des principes démocratiques, tant en ce qui concerne l'organisation du Parti, que par sa définition de la notion de révolution.

La motion se prononçant en faveur de l'adhésion à l'Internationale communiste recueille 3 252 voix, la minorité hostile en regroupe 1 398.

Les majoritaires fondent le Parti communiste. Les minoritaires restent fidèles au Parti socialiste S.F.I.O.

1920 - 1934

Cependant, le Parti socialiste va non seulement survivre, mais renaître, sans toutefois ignorer la nostalgie de l'unité passée. Dès les élections de 1924, la S.F.I.O. a repris place parmi les grandes forces nationales. A cette occasion, elle participe avec les radicaux au « Cartel des Gauches », qui l'emporte et oblige le président de la République (A. Millerand, ancien socialiste passé à la réaction depuis le début du siècle) à démissionner. Elle pratique ensuite le « soutien » au gouvernement radical, sans accepter toutefois d'y participer. Le souci de se maintenir sur une position révolutionnaire explique cette démarche : le Parti se déclare prêt à former un gouvernement (c'est « l'exercice du pouvoir ») mais non à y être simplement partie prenante, ce qui obérerait sa vocation ultime, la « conquête du pouvoir ». En 1928, et de nouveau en 1932, les socialistes sont le premier parti en voix, mais non en sièges.

Le Front Populaire

En 1934, les institutions républicaines sont directement menacées par une agitation fascisante (émeute du 6 février). D'autre part, la IIIe Internationale renonce à la tactique « classe contre classe » inaugurée en 1927. Cette tactique, en désignant aux militants socialistes leurs propres chefs comme des adversaires, a abouti en Allemagne au triomphe d'Hitler. En France, elle n'a valu au Parti communiste que des déboires électoraux. L'unité d'action, non seulement à la base, mais au sommet, réclamée çà et là, se prépare dès le 12 février, quand les deux cortèges socialistes et communistes de protestation contre l'émeute du 6 se rejoignent spontanément.

Le Front populaire s'ébauche avec le « pacte » de juillet 1934 et naît réellement en juillet 1935. Son originalité est de grouper, à côté des partis politiques (communistes, socialistes, radicaux, groupes divers de socialistes indépendants...), la C.G.T. et de nombreuses associations (dont le comité de vigilance des intellectuels antifascites, qui a beaucoup fait pour ce rassemblement).

Il emporte les élections en avril-mai 1936. Leader du groupe parlementaire le plus nombreux, Léon Blum devient chef du gouvernement (6 juin). Si les radicaux participent au gouvernement, la C.G.T. (par fidélité à l'autonomie syndicale) et le Parti communiste (non sans quelque hésitation semble-t-il) s'en tiennent au soutien. La S.F.I.O. est le premier parti de gauche, par contre le P.C., cependant issu de la majorité du congrès de Tours est sensiblement inférieur à la S.F.I.O. L'ascension du P.C. commence au printemps 1936 et elle est importante.

La France compte à cette date un demi-million de grévistes. Le mouvement a suivi l'annonce de la victoire aux élections de mai. Les travailleurs entendent faire la preuve de leur puissance et de leur sang-froid. En un temps record (six semaines), le gouvernement assurera l'essentiel de leurs revendications et jettera les bases de transformations plus profondes. Il est difficile de mesurer aujourd'hui l'ampleur du

bouleversement contenu dans cette énumération de mesures : les « accords Matignon » (7 juin) entérinent le droit de grève sans licenciement, l'existence de délégués du personnel, le contrôle de l'Etat sur les salaires, les congés payés, la semaine de quarante heures. Pendant les six premières semaines de la législature sont adoptés ou préparés pour les mois à venir :

— la prolongation de la scolarité et l'extension des écoles primaires,

— la création de l'Office du blé,

— la nationalisation des industries de guerre,

— le nouveau statut de la Banque de France.

Et pourtant, cette ampleur témoigne, comme jamais auparavant, de la capacité de la classe ouvrière à changer ses conditions de vie sous le signe de l'unité.

Les transformations plus profondes auxquelles songeaient les socialistes ne verront pas le jour. Acculé à des difficultés financières que les manœuvres de la droite et certaines négligences (absence du contrôle des changes) rendent dramatiques, et bien qu'il soit entouré d'experts capables (dont Vincent Auriol), Léon Blum préfère quitter le pouvoir plutôt que de trahir l'espérance dont il était porteur. Officiellement, le Front populaire continue (nationalisation des chemins de fer, organisation de l'aéronautique), mais les ministères radicaux qui se succèdent tendent à la temporisation et à l'atténuation de la lutte sociale.

D'autre part, la guerre d'Espagne, où il a été impossible à Léon Blum de porter secours aux républicains (politique de « non-intervention ») illustre l'absence de cohésion du gouvernement en matière de politique étrangère. Le second ministère Blum ne dure qu'un mois (mars-avril 1938) et « tombe » sur un projet économico-financier jugé trop hardi. Les socialistes ne participent pas au gouvernement Daladier qui suit. Profondément pacifistes, ils n'en sont pas moins traumatisés par la « honte de Munich ». Le conflit éclate dans des conditions (pacte germano-soviétique) qui ne peuvent qu'accentuer leur désarroi et leurs divisions.

Lorsque les parlementaires votent les pleins pouvoirs à Pétain (10 juillet 1940), il se trouvera cependant 36 socialistes pour s'y opposer (6 s'abstiennent, les autres seront exclus du Parti reconstitué après la guerre).

La guerre et l'après-guerre

Dès l'automne 1940, Léon Blum (incarcéré) et Daniel Mayer mettent en mouvement la reconstitution du Parti socialiste autour de parlementaires et de cadres qui n'acceptent ni la défaite ni l'endoctrinement réactionnaire du pays par Vichy. La S.F.I.O. est partie prenante à toutes les organisations clandestines qui vont structurer la lutte contre l'occupant nazi. Son journal, *le Populaire*, reparaît en secret dès 1941 et est tiré jusqu'à 100 000 exemplaires. Quand se formera le Conseil national de la résistance (1943), le Parti (qui s'est doté d'un appareil d'une grande solidité et d'une remarquable efficacité) y sera représenté. Le programme du C.N.R. sera largement d'inspiration socialiste. Le comité d'Alger, que dirige le Général de Gaulle, compte trois socialistes. Un socialiste préside l'Assemblée consultative.

Après la libération du territoire national, la S.F.I.O. a dans le gouvernement aussi bien qu'à l'Assemblée une représentation (142 députés) digne de la part qu'elle a prise à cette libération.

Des ministres socialistes (1944-1945) sont notamment responsables d'une série de nationalisations (houillères, usines Renault, quatre banques de dépôts, Gnome et Rhône...) et de la mise en place de la Sécurité sociale et des Comités d'entreprise. Les nouveaux adhérents sont nombreux à la S.F.I.O. Mais l'unité organique en un seul « parti ouvrier », proposée au P.C., ne peut se réaliser. Et le reflux est rapide : le P.C. dépasse la S.F.I.O. à l'élection de la première Assemblée constituante, à plus forte raison dans la seconde et dans la première Assemblée législative (1945-1946). La S.F.I.O. gouverne avec le P.C. et le M.R.P. (« tripartisme ») dans une fallacieuse position d'arbitrage. Au congrès de 1946, le rapport moral présenté par la direction sortante (Daniel Mayer) est, pour la première fois dans l'histoire du Parti, repoussé, et Guy Mollet devient Secrétaire général du Parti. Cependant, Léon Blum, en décembre 1946,

forme un gouvernement socialiste homogène. Et en 1947, c'est un socialiste, Vincent Auriol, qui sera le premier président de la IVe République.

Munie de nouveaux cadres, la S.F.I.O. va se trouver rejetée par l'évolution de la vie politique française (opération du R.P.F. et de de Gaulle) et par la conjoncture internationale (guerre froide) vers un centre (« troisième force » dirigée contre les gaullistes et communistes) dont la direction lui échappe et qui glisse à droite, jusqu'en 1951. Retournée à l'opposition, elle soutiendra en 1954 la tentative de Pierre Mendès-France.

Le Front républicain

Aux élections de 1956, un redressement se produit, sous l'étiquette du « Front républicain ». Le drame algérien éclipse les mesures sociales avancées du gouvernement Guy Mollet (troisième semaine de congés payés, fonds de solidarité « vieillesse », loi-cadre due à Gaston Defferre qui prépare l'indépendance des Etats d'Afrique noire). Le problème de l'autonomie, voire de l'indépendance éventuelle de l'Algérie, divise profondément les socialistes eux-mêmes, dont beaucoup considèrent que des négociations doivent précéder (et non suivre) le cessez-le-feu. En 1957-1958, après la chute du gouvernement Guy Mollet, l'opposition à la politique immobiliste des derniers cabinets de la IVe République grandit parmi les socialistes. Quand, après l'émeute du 13 mai à Alger, de Gaulle demande son investiture à l'Assemblée nationale (1er juin), 49 socialistes (la majorité du groupe) la lui refusent, tout comme François Mitterrand, Pierre Mendès-France et le groupe communiste.

1958 - 1962

Cependant le gouvernement de de Gaulle, simple préambule à son installation à la présidence de la République, comporte des ministres socialistes. Le référendum sur la nouvelle constitution provoque la rupture au sein de la S.F.I.O. Certains minoritaires (Depreux, Mayer, Savary, Verdier) opposés au « oui » font scission et créent le P.S.A. (Parti socialiste auto-

nome) auquel adhère P. Mendès-France, et qui deviendra en 1960 le Parti socialiste unifié, auquel se sont ralliés l'Union de la gauche socialiste (Gilles Martinet) et Tribune du communisme (Jean Poperen) : deux groupes où se retrouvent des exclus, démissionnaires ou marginaux des formations « classiques ». Formation originale et dynamique, le P.S.U. attire nombre de militants socialistes. En même temps s'ébauche un regroupement plus large de lutte contre le pouvoir personnel, sous le nom d'Union des forces démocratiques, amorce d'une coalition de gauche. Battus au référendum, les opposants n'en poursuivent pas moins leur action, tandis que la majorité de la S.F.I.O. entre dans l'opposition : le congrès extraordinaire de décembre 1958 écarte toute participation au gouvernement, et le « plan Pinay », présenté par le premier ministre de la Ve République, conduit les socialistes à refuser leurs voix à ce ministère. La S.F.I.O. reprend vigueur dans son opposition, tant à la politique algérienne qu'à la politique économique du gouvernement.

En 1962, les attentats de l'O.A.S. provoquent des manifestations populaires conduites entre autres par les élus socialistes. L'échec du « cartel des non » (résurgence de la « troisième force ») au référendum sur l'élection du chef de l'Etat va, de proche en proche, amener le Parti à modifier sa tactique. Au deuxième tour des législatives de 1962, l'union de la gauche se réalise dans de nombreuses circonscriptions : la S.F.I.O. et le P.C. gagnent des voix et des sièges.

En même temps, dans l'espèce de « vide » créé par la personnalisation du pouvoir, des formes nouvelles d'activité politique apparaissent : ce sont les clubs. Certains se veulent de pure réflexion et ne dépassent jamais le stade des propositions technocratiques ou moralisatrices. D'autres regroupent des syndicalistes et des opposants qui appartiennent déjà à la vie politique ou qui y débutent. Autour de deux d'entre eux, le Club des Jacobins, animé par d'anciens mendésistes (Charles Hernu) et la ligue pour le Combat républicain, créée par François Mitterrand dès 1959, se forme, en 1964, la Convention des institutions républicaines (C.I.R.).

CHAPITRE IV

LA MARCHE VERS L'UNITÉ

Une échéance approche qui va donner le départ au processus d'union de la gauche tel que nous le vivons encore aujourd'hui. C'est l'élection présidentielle, fixée pour l'automne 1965. Quel sera le « challenger » du général de Gaulle, dont nul ne doute qu'il entende se succéder à lui-même ?

Dès 1963, année particulièrement difficile sur le plan économique, s'ébauche une campagne visant à proposer la candidature de Gaston Defferre. Celui-ci ne peut se présenter, toutefois, comme le candidat de la seule S.F.I.O., dont depuis plusieurs années il travaille à étoffer la base. S'il obtient sans peine le soutien des radicaux, et avec quelques réserves celui des syndicalistes (F.O., C.F.T.C.), sa fermeté sur la question de la laïcité fait échouer le projet de « Grande Fédération » qui devait soutenir son action : le M.R.P. refuse même que l'adjectif « socialiste » figure à côté de « démocrate » dans le titre de la Fédération. Inversement, le P.C. n'accepte pas de s'engager à soutenir au second tour un candidat qui n'aurait pas négocié un programme avec lui. Faute de ces concours, Defferre n'a plus qu'à se retirer (1965).

Fondation Jean-Jaurès

C'est dans ces conditions que, le 9 septembre, François Mitterrand pose sa candidature. Tous les leaders de la gauche se rallient et le P.C. accordera son soutien dès le premier tour, au vu de la « plate-forme » du candidat, qui affirme ne refuser personne. Porte-parole de la gauche unie par cet acte d'audace, Mitterrand catalyse les énergies qui n'attendaient que l'occasion de se manifester, met de Gaulle en ballottage le 5 décembre, au terme d'une campagne extraordinairement populaire, et au second tour (19 décembre) atteint 45 % des suffrages exprimés.

Vers le Programme commun

Le regroupement de la gauche non communiste va s'ensuivre. Une dynamique est créée que les circonstances ralentissent parfois, mais qui ne disparaîtra plus. Aux législatives de 1967, la Fédération de la gauche démocrate et socialiste (S.F.I.O., radicaux, clubs de la C.I.R.) est unie par des accords électoraux avec le Parti communiste : les gaullistes ne conservent que de justesse la majorité absolue. Les événements de 1968, auxquels les formations traditionnelles ne sont pas capables d'apporter la réponse immédiate, désagrègent la Fédération. Cependant, la « nouvelle extrême-gauche » issue de « l'esprit de mai » va se montrer elle-même incapable de s'organiser efficacement et ses idées généreuses trouveront en définitive leur exutoire dans les nouveaux courants des anciens partis.

Spécialement, l'unité des socialistes ne restera pas longtemps en veilleuse. Dès le début de 1969, la S.F.I.O., la Convention (François Mitterrand) et deux formations animées par d'anciens P.S.U. : l'Union des groupes et clubs socialistes (Jean Poperen) et l'Union des clubs pour le renouveau de la gauche (Alain Savary) s'engagent à créer un nouveau Parti socialiste. Mais le départ de de Gaulle (avril) va modifier les conditions de la fusion.

Le congrès d'Alfortville (mai) qui devait marquer la réunification des socialistes se déroule hors de la présence de la Convention et de l'U.G.C.S. Une bataille de procédure pour la désignation du candidat à la présidence de la République rend ce congrès peu clair, laisse prévoir l'échec qui s'en suivra.

En juillet, au congrès d'Issy-les-Moulineaux, Alain Savary devient Premier Secrétaire du Parti socialiste. Jusqu'en 1971, P.S. et C.I.R. poursuivent séparément un important travail de recherche et de formation doctrinale.

Le Parti socialiste élabore un plan d'action socialiste au cours du congrès national extraordinaire de juin 1970. Dans le même temps, la C.I.R. publie un contrat socialiste. Entre les deux documents, les similitudes apparaissent nombreuses. Au cours d'une journée nationale de la convention, en décembre 1970, François Mitterrand propose l'unité de tous les socialistes.

Le Programme commun

Une délégation nationale pour l'Union des socialistes, présidée par Nicole Questiaux, composée de 21 membres est chargée de préparer le congrès. Des dispositions sont prévues pour assurer une représentation acceptable aux « sans parti » (nouveaux adhérents). Le congrès se déroule à Epinay-sur-Seine les 11, 12, 13 juin 1971 en présence de plus de mille délégués. Il décide d'importantes réformes statutaires (désignation des organisations dirigeantes à la représentation proportionnelle sur la base des votes indicatifs) et choisit une stratégie : **l'union de la gauche autour d'un contrat de gouvernement,** à discuter avec le P.C. à partir de thèmes concrets, c'est-à-dire, renonçant au « débat idéologique » avec celui-ci. Il met en place une nouvelle direction qui rassemble les anciens de la Convention autour de François Mitterrand, le courant Mauroy-Defferre et le C.E.R.E.S. Le 16 juin, François Mitterrand devient Premier Secrétaire du Parti socialiste.

Le « Programme commun » est réalisé avec le P.C. un an après (27 juin 1972). Le Mouvement des radicaux de gauche, issu d'une scission du Parti radical, s'y ralliera bientôt. Aux législatives de 1973, l'Union de la gauche progresse dans tout le pays (46 % des suffrages exprimés). Pour leur part, P.S. et Radicaux de gauche gagnent 1 300 000 électeurs par rapport à 1968. C'est le meilleur résultat socialiste depuis la fin de la guerre. L'analyse de la campagne et des résultats fait apparaître la confluence de courants divers.

Le P.S. a été rejoint dans certaines régions par des syndicalistes peu politisés auparavant, dans d'autres par des catholiques. La répartition des nouveaux adhérents souligne le rajeunissement. La proportion de salariés ne cesse d'y croître. Désormais solidement structuré, le P.S. unanime désigne Mitterrand comme candidat à l'élection présidentielle (qui suit la mort du Président Pompidou).

L'élection présidentielle de 1974

Candidat de la gauche, le Premier Secrétaire arrive en tête au premier tour et rassemble sur son nom au deuxième tour (19 mai 1974) 49,19 % des suffrages exprimés, score jamais atteint par l'ensemble des forces socialistes en France. Le P.S. va encore s'élargir à l'automne (Assises du socialisme : 12-13 octobre 1974) par le ralliement d'une importante fraction du P.S.U. et de sympathisants non encore intégrés à aucun parti politique, tandis que la campagne nationale d'adhésions continue. Grâce à cette vigueur croissante du socialisme démocratique, au sein de l'Union de la gauche réaffirmée, tout peut changer.



CHAPITRE V

AUJOURD'HUI: PARTI DE MASSE ET LUTTE DE CLASSES

La résolution finale du congrès d'Epinay assignait entre autres tâches au Parti de préparer un projet global de société.

Dès l'automne 1971, une cinquantaine de groupes de travail, puis le Comité directeur, enfin la totalité des sections du Parti ont élaboré un programme définitivement adopté sous le titre « Changer de vie » à Suresnes, lors d'une convention les 11 et 12 mars 1972. Dans ce programme, les socialistes envisagent la transformation en profondeur d'une société dont la logique est fondée sur le profit et l'exploitation.

La finalité recherchée est l'épanouissement de l'homme. Seul, l'avènement d'une véritable démocratie économique permettra cette libération par la suppression de tous les modes d'exploitation. La suppression de la propriété des monopoles est la condition **sine qua non** de cette révolution. Le contrôle par le secteur public des pôles dominants de l'économie permet de mettre un terme à la toute-puissance du capital. Mais il ne s'agit pas seulement de substituer l'Etat à ce dernier. Le programme socialiste implique une rupture à tous les niveaux avec la pratique et l'idéologie du capitalisme.

Le P.S., au-delà de la propriété collective, souhaite instaurer l'autogestion (Cf. ci-après chapitre VI).

Dès son accession au pouvoir, il mettra en place les éléments qui permettront d'atteindre ce but (refonte du droit du

travail, redéfinition des pouvoirs des travailleurs dans l'entreprise...). Enfin, le plan assurera la cohérence entre les unités productives et les besoins individuels et sociaux.

Le programme socialiste s'articule, tout en gardant son autonomie, avec le Programme commun de gouvernement. Celui-ci relève, en effet, non de la doctrine, mais de la stratégie d'union adoptée à Epinay (voir ci-après, chapitre VI).



Le congrès de Grenoble (juin 1973) avait fixé trois objectifs au Comité directeur :

1° L'implantation du Parti socialiste comme parti de masse par de grandes campagnes d'action.

2° L'impulsion d'un nouvel internationalisme, notamment en direction des pays du tiers monde.

3° La transformation du Parti en premier parti de France.

Ce mandat ambitieux a été respecté, il est en passe de s'accomplir totalement. Le choix stratégique du Parti socialiste et son action ont été déterminants dans la campagne présidentielle de 1974.

L'élargissement de son audience, confirmée par tous les sondages et toutes les élections partielles depuis cette date, est garant que la transformation n'est pas achevée.



La mise au net de structures rénovées, à la fois efficaces et ouvertes (session de Suresnes, mars 1974) a notamment entraîné l'obligation de respecter le principe d'égalité entre les hommes et les femmes, pour leur admission proportionnelle aux postes de responsabilité avec une garantie minimale de représentation. Les socialistes ont soutenu sans défaillance toutes les luttes sociales en cours et sont intervenus dans tous les domaines, contraignant par exemple le gouvernement à « faire passer » la loi sur l'interruption volontaire de grossesse et combattant vigoureusement la « réforme Haby » de l'enseignement. Le nouvel internationalisme s'est concrétisé par de

nombreux échanges de délégations avec les pays du tiers monde ou « non-alignés », par le soutien apporté à la révolution portugaise, par les voyages de François Mitterrand en Egypte, au Japon, à Cuba, à Moscou, auxquels se sont ajoutés, depuis le congrès de Pau, les contacts avec toutes les forces socialistes et démocratiques d'Italie et le principe d'une conférence regroupant les partis socialistes d'Europe méridionale. Et ce ne sont là que des exemples. La campagne présidentielle et les Assises du socialisme ont été pour le Parti l'occasion de voir émerger de nouvelles forces, représentant des préoccupations plus ou moins inédites (qualité de la vie, décentralisation administrative et culturelle) qui ne peuvent se donner cours dans le régime actuel.

Un front de classe

Cependant, l'extension du Parti socialiste ne saurait s'accomplir au détriment de sa vocation spécifique. « Le socialisme », a rappelé François Mitterrand au « Congrès de Pau (31 janvier-2 février 1975), « ce n'est pas un salmigondis auquel n'échapperaient que quelques milliardaires, c'est un **front de classe** ». Cela signifie qu'autour des ouvriers, que le P.S. représente non exclusivement mais largement (un ouvrier français sur quatre vote socialiste), se regroupe les éléments les plus nombreux et les plus exploités de la paysannerie, certaines couches de la petite bourgeoisie, victimes des monopoles et les représentants du « secteur tertiaire » (employés, ingénieurs, cadres et techniciens), eux aussi subissant des conditions insupportables de domination et d'exploitation. Le socialisme n'additionne pas des mécontentements : il vise à faire prendre conscience de la nécessité d'une transformation radicale de la société pour une libération d'abord économique, mais aussi politique, sociale et culturelle.

Le P.S. ne prétend pas incarner à lui seul ce front de classe, mais il n'entend pas être décrit comme une « social-démocratie » (elle-même caricaturée en l'occurrence). Son originalité est précisément de transformer et de fondre les divers courants dont il est issu, les diverses couches sociales qu'il représente, sur des **position de classe** et pour une **lutte**

de classe au sens marxiste du terme. C'est le lieu de rappeler que le marxisme, méthode d'analyse et guide pour l'action, n'est pas une doctrine figée, et que son caractère opératoire est compatible avec des options philosophiques ou religieuses.



Néanmoins, le Parti socialiste répudie l'idéologie conservatrice qui tend à affirmer que les inégalités « naturelles » entre les groupes sociaux peuvent être à la rigueur atténuées, mais jamais dissoutes par l'avènement d'une société fondée sur des rapports radicalement métamorphosés. Le congrès de Pau a réaffirmé sa volonté de rupture avec le capitalisme, et son intention de n'accéder au pouvoir que pour déterminer et appliquer des mesures irréversibles qui, conformément à cette volonté, établiront en France une démocratie d'un type nouveau et ouvriront la voie au socialisme. Ce socialisme sera d'inspiration autogestionnaire, ce qui n'implique ni que l'autogestion soit une panacée, ni qu'elle contredise sans synthèse possible d'autres aspects du socialisme, ni qu'elle entraîne un changement de stratégie.



Une majorité de notre peuple peut et doit se reconnaître dans cette politique. La crise du capitalisme mondial, dont l'aspect de développement des firmes multinationales concrétise bien la concentration industrielle et commerciale, est l'occasion d'un accentuation et d'un élargissement du combat de classe : elle crée les conditions d'un rassemblement majoritaire pour rompre avec le système capitaliste monopoliste.

L'application d'un programme commun de gouvernement et la mise en œuvre d'une transition vers le socialisme sont subordonnés à l'existence d'un Parti socialiste puissant, populaire et démocratique. Celui-ci doit représenter un pôle de rassemblement autour d'un projet autogestionnaire de façon à renforcer les chances de succès d'un gouvernement d'union de la gauche. Par conséquent, il doit être présent sur tous les terrains de lutte et à tous les niveaux de l'activité sociale.

L'unification de ces luttes n'est possible que dans un combat politique global. Un Parti socialiste a précisément pour tâche d'assurer la liaison permanente entre mobilisation de masse et lutte politique, condition indispensable d'une stratégie anticapitaliste.

Mémoire, rencontre et synthèse

La droite peut se permettre de réduire une organisation politique à quelques appareils électoraux destinés à assurer, à travers des querelles de clans et de personnes, la promotion de nouvelles équipes gouvernementales. La gauche ne le peut pas, parce que son projet ne se limite pas à l'accès au pouvoir, parce qu'il implique une transformation profonde des structures de ce pays.

Outre ses fonctions d'animation, d'unification des luttes et de préparation à l'action gouvernementale, un Parti socialiste qui veut jouer tout son rôle doit encore remplir plusieurs fonctions :

— Une fonction de mémoire collective des expériences, des élaborations stratégiques, des recherches antérieures du mouvement ouvrier. Sans elle, les militants socialistes seraient contraints à « repartir constamment à zéro » dans les actions qu'ils mènent.

— Une fonction de rencontre pour des hommes et des femmes qui militent dans des secteurs différents et qui ne peuvent mener à bien leur tâche que s'ils disposent de lieux d'information et de confrontation. Ainsi pourront être évitées les coupures entre élus et militants, entre « dirigeants » et « dirigés », entre travailleurs manuels et travailleurs intellectuels, qui caractérisent la division du travail en système capitaliste.

— Une fonction de synthèse et d'élaboration collective. Ces fonctions sont l'affaire de chacun d'entre nous. L'engage-

ment sur un programme de gouvernement n'est pas uniquement celui d'hommes présidant à son application, mais de l'ensemble du Parti à tous les échelons.

Il serait cependant erroné de penser que les batailles à livrer peuvent et doivent être menées par les seuls partis. D'autres organisations, notamment les syndicats, diverses associations (familiales, culturelles, locales, etc.), jouent un rôle essentiel. Toutes ces organisations, si elles ne sont pas partie prenante des responsabilités gouvernementales, doivent intervenir dans l'élaboration du projet de société et contribuer aux débats stratégiques de l'ensemble de la gauche.

Il faut rechercher l'unité d'action des partis et des autres organisations en respectant leur spécificité et leur autonomie pour animer un véritable front de classe.

L'insertion du P.S. dans les luttes quotidiennes des travailleurs, notamment au niveau des entreprises, le conduit à développer des relations privilégiées avec les organisations syndicales. Ces relations doivent reposer sur l'indépendance dans la solidarité. Indépendance de chacun dans l'élaboration de son analyse, de sa stratégie, de son projet et de ses décisions propres. Solidarité parce que l'adversaire de classe est le même et que les décisions des uns et des autres interfèrent constamment.

Le P.S. rejette toute conception des relations parti-syndicat qui tendrait à subordonner le syndicat au parti ou inversement. Le syndicalisme a pour tâche d'exprimer les aspirations des travailleurs, de prendre en charge leurs revendications, d'agir pour la transformation des rapports sociaux. Au travers de son histoire, le syndicalisme a montré que pour assumer la totalité de ses responsabilités, il ne pouvait négliger le débouché politique de ses luttes. Mais c'est la fonction du parti de poser la question du pouvoir politique.

CHAPITRE VI

LES AXES FONDAMENTAUX DE LA POLITIQUE SOCIALISTE

Le Parti socialiste s'est donné une stratégie : l'unité d'action au sein de la gauche. Il s'est donné un projet : la construction, dans une perspective auto-gestionnaire, d'une démocratie socialiste convenant à notre pays et respectueuse de la volonté populaire. Cette stratégie et ce projet répondent à son originalité. Le Parti socialiste, en effet, ne se conçoit qu'au service de la classe ouvrière. Dans sa « Déclaration de principe », il se réfère explicitement à la lutte de classe et à « l'appropriation collective des grands moyens de production et d'échange », revendication qui le sépare des social-démocraties de l'Europe du Nord. D'autre part, s'il se veut le rassembleur d'un front de classe, il ne se tient pas pour une « avant-garde » du prolétariat. Enfin, il refuse de céder aux illusions, même généreuses, de ceux qui croient que la mobilisation des masses, ainsi que la prise de possession des pouvoirs particuliers, suffiront à la transformation du pouvoir central d'Etat.

Selon lui, « l'extension du secteur public et la conquête du pouvoir d'Etat constituent une seule et même démarche. » (Motion finale du Congrès de Pau.)

Son identité propre, ainsi éclairée, découle de sa conception de l'unité d'action et de sa conception de l'autogestion.

L'unité d'action

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les socialistes y sont attachés. En 1920, alors qu'il se sentait en conscience obligé d'entériner une rupture douloureuse, Léon Blum s'écriait déjà : « Les uns et les autres, même séparés, restons des socialistes : malgré tout, restons des frères, des frères qu'aura séparés une querelle de famille, et qu'un foyer pourra encore réunir. » A certains égards, ce foyer, même tout provisoire, dont Léon Blum fut l'incitateur aura été le Front Populaire.

Le sens profond de l'unité découle d'une évidence ; aujourd'hui, deux grands partis en France représentent les travailleurs : le P.S. et le P.C. L'effort d'implantation du P.S. dans les entreprises ne peut en effet que s'accompagner du constat de la présence et du rôle du P.C. sur le même terrain. Une victoire électorale les obligera à cohabiter plus étroitement encore. Mais la conquête du pouvoir ne saurait s'arrêter au lendemain des élections. L'Union de la Gauche dessine dès à présent la forme que devra prendre alors la mobilisation populaire permanente, pour éviter aussi bien les tentations du spontanéisme que les tentatives de surenchères, et surtout les manœuvres de division qui sont à prévoir du côté de la bourgeoisie.

Cette unité n'est donc ni un rêve pieux, ni un cartel électoral, ni une opération purement circonstantielle. Elle implique le respect des différences, notamment en ce qui concerne la recherche idéologique (le marxisme, à lui seul, ne fournit pas une idéologie, et ne se situe pas d'abord sur ce plan). Elle est, au sens fort du terme, un choix stratégique. L'Union de la Gauche n'est une « alliance » entre les partis signataires du Programme Commun que secondairement, comme conséquence de ce choix, lui-même « traduction politique du refus de diviser le monde du travail, des opprimés, des exploités » (François Mitterrand, discours au Palais des Sports, 23 juin 1975). Une stratégie, c'est à la fois la détermination des forces qui peuvent être mobilisées et une méthode générale combinant des moyens divers (tactiques) appliqués à des situations changeantes.

La stratégie de l'Union de la Gauche a été définie par le Parti socialiste (Epinay 1971) et réaffirmée sans défaillance ni équivoque à Pau (1975). Elle tient compte tant de la volonté que des possibilités de riposte à la situation actuelle, et permet de regrouper une part très importante des citoyens qui placent leur espoir dans la gauche, comme l'ont montré les progrès numériques du P.S. ces dernières années. Le Programme commun de gouvernement, signé en juin 1972 par le Parti socialiste, le Parti communiste et le Mouvement des radicaux de gauche, reste la pièce maîtresse de cette stratégie. Il est un accord pour gouverner ensemble pendant toute une législature si la gauche parvient au pouvoir.

Il prévoit un ensemble de réformes destinées à améliorer le rapport des forces de la gauche au cours de la seconde législature, et à frayer les voies de la démocratie socialiste.

Fruit de négociations cet accord programmatique traduit, comme tout projet politique, une volonté moyenne. Il peut et doit même être approfondi ou amélioré en fonction de la conjoncture économique et de l'élévation de la conscience politique des citoyens.

D'ores et déjà, nous l'avons vu, les résultats de cette stratégie d'Union de la Gauche ont pu être mesurés. Ils sont pleinement favorables au Parti socialiste.

Les implications concrètes du Programme commun et du Programme socialiste

Le Programme Commun reprend l'essentiel de la démarche socialiste vers une société d'hommes et de femmes libres et responsables.

1° Amélioration immédiate des conditions de vie et de travail : la semaine de 40 heures sera appliquée avec maintien intégral du salaire (alors qu'actuellement la semaine réelle des travailleurs français est la plus longue d'Europe, Espagne comprise, jusqu'au chômage récent).

Aucune retraite ne devra être inférieure à 80 % du S.M.I.C. Une législation nouvelle assurera l'amélioration des cadences et des horaires. Comités d'entreprises et délégués du personnel verront leurs interventions suivies d'effets.

2° Sécurité de l'emploi au sein d'une société solidaire : l'existence d'un « volant de chômage » ne devra en aucun cas être regardée comme une nécessité. L'Agence nationale de l'Emploi aura le monopole du placement des chômeurs. Une nouvelle politique des prix et des marchés permettra la progression du revenu des exploitants familiaux (agriculteurs, artisans, commerçants). Les ordonnances de 1967 seront abrogées dans le cadre de la généralisation de la Sécurité sociale.

3° Promotion des travailleurs : l'organisation capitaliste du travail couvre un immense gaspillage d'énergie et de capacité créatrices. Le gouvernement procédera d'emblée, outre son intervention dans le secteur bancaire, à neuf nationalisations de secteurs-clés (Dassault ; Roussel-Uclaf ; Rhône-Poulenc ; I.T.T. ; Honeywell-Bull ; Thomson-Brandt ; Péchiney-Ugine-Kuhlmann ; Saint-Gobain-Pont-à-Mousson ; Compagnie Générale d'Electricité) et à des prises de participation majoritaire dans cinq autres (Usinor-Vallourec ; Wendel-Sidelor ; Schneider ; Compagnie Française des Pétroles ; C.F.R. - Total).

Ces secteurs seront les bases essentielles où les travailleurs pourront mettre en place de nouvelles structures de gestion. Les droits syndicaux seront développés, le droit de grève garanti. Les agriculteurs résoudront leurs problèmes propres au sein d'offices ruraux où ils seront majoritaires.

4° Libération du citoyen par une décentralisation réelle : les communes auront les moyens nécessaires en matière d'urbanisme, de contrôle des sols, de fiscalité locale. La tutelle préfectorale sera supprimée. Les collectivités locales y compris au niveau régional seront administrées par des assemblées élues au suffrage universel direct

5° Epanouissement de l'individu, c'est-à-dire organisation rationnelle et démocratique de la santé qui cessera d'être un privilège. Refonte de l'Education Nationale par la réduction des inégalités et du cloisonnement social, renouveau de la formation des maîtres et de la formation permanente. Toutes les activités d'éducation seront regroupées dans un service public unique, décentralisé et laïque, soustrait aux puissances d'argent.

A l'anarchie actuelle de la « politique » des logements, des transports, des loisirs succèdera une politique équilibrée et démocratisée qui n'obéira pas à la loi du profit maximum. La promotion de la femme sera pleinement assurée, son égalité avec l'homme passera dans les faits en tout domaine.

6° Respect des libertés acquises et reconquête des libertés perdues (totale liberté d'expression ; protection de la vie privée contre certains développements de l'informatique ; abrogation de la loi de 1970, dite « anti-casseurs » ; suppression de la Cour de Sûreté de l'Etat et des tribunaux militaires en temps de paix ; institution de « l'habeas corpus » ; disparition de la garde à vue, de la procédure de flagrant délit et autres dispositions qui détournent la police de son seul rôle, celui d'auxiliaire de la justice ; refonte du Conseil supérieur de la Magistrature et création d'une Cour suprême chargée d'assurer l'application, pour chaque justiciable, des règles constitutionnelles).

7° Instauration du « contrat de législature » entre le gouvernement et la majorité parlementaire, liant l'existence de celui-ci à la possibilité de faire appliquer une politique définie (en l'espèce, le Programme commun de gouvernement).

8° Politique de paix fondée sur la dissolution simultanée du traité de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.) et du pacte de Varsovie, impliquant la signature d'un traité européen organisant la sécurité collective sur des bases nouvelles.

L'objectif d'une telle politique reste le désarmement général et simultané. Dans l'immédiat, le gouvernement français renoncera à la force de frappe nucléaire stratégique et signera les traités internationaux d'interdiction des explosions et de non-dissémination des armements nucléaires. Dans le cadre d'une politique de l'armée entièrement rénovée et démocratisée, le service militaire sera limité à six mois. En ce qui concerne le Marché Commun, le gouvernement aura le double objectif de préserver les intérêts nationaux et d'œuvrer à sa transformation, de manière à substituer l'Europe des travailleurs à une Europe qui risquerait d'être soumise au capitalisme. La politique à l'égard du Tiers Monde sera guidée par des principes analogues, conformes à l'internationalisme que le Parti socialiste reconnaît comme partie intégrante de sa doctrine.

9° Elaboration (notamment par une politique culturelle sans contrainte et dotée de tous les moyens qui lui sont nécessaires à tous les niveaux) d'un nouveau modèle de société arraché à l'emprise économique et idéologique des monopoles, société de transition au socialisme, où l'individu acquerra les moyens et la compréhension de sa responsabilité.

Le projet autogestionnaire

La notion d'autogestion n'est pas une notion moderniste, qui pourrait servir à dissimuler des desseins finalement favorables à l'empire du grand capital (comme le sont la « partici pation » et la « concertation »). Tout d'abord, ce n'est pas une nouveauté : on en trouve déjà l'approche dans le « socialisme associatif et mutuelliste » de Proudhon et chez Marx, qui, dans l'adresse ouvrant les statuts de la Première Internationale (1864), a souligné la valeur d'exemple des « manufactures coopératives » créées en milieu ouvrier par de courageux pionniers. Le même Marx a appelé de ses vœux l'effacement de la division entre tâches de direction et tâches d'exécution, voire entre travail manuel et travail intellectuel. Elle se situe à la croisée des chemins du socialisme scientifique et ceux du socialisme utopique (pour lequel Marx et Engels, tout en le critiquant, avaient davantage que du respect). La perspective

d'une société autogestionnaire représente, telle qu'elle est définie plus haut, l'apport propre du P.S., sur le plan théorique pour l'instant, à l'histoire du mouvement ouvrier.

Ce n'est pas par hasard que l'autogestion émerge comme exigence aujourd'hui et ici. Elle répond au désir d'une démocratie réelle dans l'entreprise et dans la cité, à l'heure où le pouvoir capitaliste ne privilégie que les technologies dont la mise en œuvre, affectant la totalité sociale et culturelle, entraîne « une aggravation constante de la division sociale du travail (...), un formidable accroissement des inégalités et un renforcement des pouvoirs hiérarchiques », pour ne rien dire des laminages des temps de loisir, des relations privées, de la culture vécue, de la « respiration » quotidienne (Quinze thèses sur l'autogestion, adoptées par la Convention nationale, 21-22 juin 1975). La perspective autogestionnaire donne un sens aux luttes pour le contrôle par les travailleurs de leur propre travail, de ses tenants et de ses aboutissants : luttes parfois confuses, multipliées après Mai 68, mais qui sont l'écho d'une longue tradition et d'une exigence aussi morale que matérielle, qui se concrétisa naguère dans la Commune. Enfin, sur elle débouche la tradition spécifiquement française de la responsabilité accrue des citoyens, responsabilité dont les révolutionnaires de 1789 - 1793 et de 1848 ont été porteurs. Le projet autogestionnaire, tel que le P.S. le conçoit, est inséparable du plein épanouissement des libertés individuelles et collectives. Mais il ne s'y limite pas. Aussi doit-il s'appuyer sur les trois piliers fondamentaux de toute politique socialiste :

— **La socialisation des principaux moyens de production :** la nationalisation n'est, dans l'esprit des socialistes, qu'un préambule à la « socialisation ». Celle-ci peut d'ailleurs revêtir différentes formes, et trois « options » figurent d'ores et déjà dans la doctrine du Parti (Quinze thèses sur l'autogestion, adoptées par la Convention nationale, 21-22 juin 1975) : gestion tripartite (travailleurs, Etat ou région, usagers), gestion entièrement élue par les travailleurs, gestion élue accompagnée d'un conseil de surveillance. Dans tous les cas, ces modalités devront comporter un contrôle effectif des travailleurs sur leurs mandants, à travers les comités d'entreprise et les instances syndicales.

— **La planification démocratique :** elle fait partie intégrante d'une société autogérée : ce n'est pas une limite à celle-ci, c'en est un des fondements essentiels. L'autogestion n'est pas en effet une simple méthode de gestion destinée à substituer le travail au capital comme agent de direction des entreprises, et à utiliser les réflexes égoïstes des unités de base et de leurs travailleurs, en perpétuant les « données » et les ressorts économiques du capitalisme. Les unités de production doivent tenir compte des objectifs sociaux, fixés par les plans (national, régional et local).

Ces plans ne seront pas de simples orientations destinées à améliorer une mécanique économique existante. Ils ne peuvent se borner à retenir un taux de croissance. Ils ont pour mission essentielle de trancher, en fonction des besoins réels exprimés, entre plusieurs options fondamentales. L'autonomie des unités de base autogérées doit être aussi large que possible, ce qui signifie que le plan sera préparé avec leur participation, en collaboration avec les autres unités ayant la même activité. Pour que la planification n'ait pas le caractère d'une pure contrainte, il faut que les travailleurs d'une entreprise aient la possibilité de délibérer, non seulement sur la marche de cette entreprise, mais aussi sur les options qui sont effectuées aux autres échelons de la société.

Par conséquent, ce qui rend compatible avec l'autogestion la planification, c'est une procédure d'élaboration démocratique et décentralisée qui suppose une vaste participation populaire avant le choix définitif des instances politiques élues au suffrage universel.

— **La transformation de l'Etat :** seule la prise en charge du pouvoir central peut dégager les voies de circulation des initiatives, des propositions et du plan. Ce pouvoir, c'est l'appareil de l'Etat. Cet appareil ne se limite pas au gouvernement, ni même à l'ensemble des institutions qui représentent ou façonnent un régime politique : ministères, administrations centrales ou locales, justice, police, armée, école.

Il est aussi le « tissu » de relations qui, ordonnant une réalité historique, s'insère entre les institutions et les rapports socio-économiques. Le Parti socialiste rejette donc l'illusion selon laquelle « l'Etat-arbitre » est un régulateur, élevé au-dessus de la mêlée sociale et dont il suffirait de tenir les leviers

de commande. Mais il écarte aussi l'idée selon laquelle des appareils autonomes de pouvoir, issus directement de la lutte des classes, pourraient se substituer simplement à l'Etat. Cette conception néglige la complexité de la situation historique d'un pays donné (la France en l'occurrence). Elle participe d'une illusion selon laquelle les travailleurs salariés forment un ensemble totalement homogène, non traversé de contradictions. Enfin, elle suppose l'absence de tout entourage hostile. A la distinction entre « exercice » du pouvoir et « prise du pouvoir » (pour le transformer), Léon Blum avait ajouté en 1936 une troisième possibilité : celle de « l'occupation » du pouvoir. Cette possibilité implique celle d'un changement radical du pouvoir, **de l'intérieur.** Il faut à la fois occuper le pouvoir et le métamorphoser, par le renversement des rapports de force socio-économique, la réorientation de l'éducation nationale, la remise en valeur des libertés fondamentales (aujourd'hui parodiées ou à l'abandon), elle-même pièce première de l'initiative socialiste d'une « Charte des Libertés », la refonte complète des appareils judiciaire, policier, militaire, la libération de l'information (qui n'est nullement incompatible avec son caractère de « service public »), enfin la décentralisation.

Le rôle du Parti

A terme, un tel projet doit engendrer un nouveau statut des rapports de pouvoir, à la fois suffisamment structurés pour éviter la dissolution sociale dont ne naîtrait que la pire réaction, et assez largement décentralisée pour préparer la métamorphose de l'Etat, bref un type inédit de démocratie. Ce projet ne s'oppose pas avec une rigidité abstraite aux « modèles » socialistes déjà existants. Il se forme à côté d'eux, non contre eux, en fondant les acquis de deux siècles de luttes à l'échelle internationale avec son originalité propre. Il n'est pas seulement un espoir chimérique et lointain : les premières conditions de sa réalisation existent, mais il réclame un cheminement patient et rigoureux, en même temps qu'un enrichissement doctrinal de tous les instants, enrichissement qui doit fournir au P.S. la théorie de sa pratique.

Cette pratique est fondée sur l'extension de la base militante, cherchée en priorité dans la classe ouvrière, et sur l'ap-

profondissement de la démocratie interne, tant dans la préparation à l'action gouvernementale que dans le débat (pluralité des « courants de pensée »).

La triple fonction du Parti, dès la phase actuelle, a été définie ci-dessus (Ch. V). Depuis quatre ans, il a su, de manière concrète, renouveler et développer les idées de base du socialisme démocratique (contrôle de la production et de la gestion par les producteurs eux-mêmes ; revendication d'une authentique possibilité d'épanouissement personnel ; contrôle de la décision à tous les échelons par les intéressés eux-mêmes...) en même temps qu'il prenait en charge, contre le régime actuel, les exigences fondamentales, voire immédiates, du travailleur et du citoyen. Le Parti socialiste sait que, dans l'ordre économique, la liberté naturelle n'est que la loi de la jungle. Il veut organiser la liberté pour servir l'homme. Garant du succès de l'Union de la Gauche, il le sera aussi de l'application scrupuleuse des engagements pris.

Sa nature et sa tâche, dans la perspective autogestionnaire, sont elles-mêmes dépendantes de la période historique durant laquelle se développe la lutte de classes. La phase de transition au socialisme se trouvera ainsi particulièrement marquée par la nécessité, pour le Parti, d'être un lieu fondamental de l'articulation entre l'action gouvernementale et le mouvement populaire.

La mise en œuvre de cette stratégie de rupture atteindra trop profondément les intérêts des classes dirigeantes pour ne pas rencontrer de leur part une opposition croissante. Aussi le gouvernement de la gauche devra-t-il s'appuyer sur une mobilisation forte et consciente de ceux qui l'auront porté au pouvoir. Le degré de réflexion collective et d'organisation des travailleurs, leur capacité propre d'initiative sont une condition essentielle, encore que non suffisante à elle seule, pour que s'accomplisse la transformation des rapports de production. C'est l'articulation constante et pleinement consciente entre le mouvement populaire et l'action gouvernementale qui sera le moteur de la transformation sociale et politique.

CHAPITRE VII

STATUTS DU PARTI

Déclaration de principes

Le but du Parti socialiste est de libérer la personne humaine de toutes les aliénations qui l'oppriment et par conséquent d'assurer à l'homme, à la femme, à l'enfant, dans une société fondée sur l'égalité et la fraternité, le libre exercice de leurs droits et le plein épanouissement de leurs facultés naturelles dans le respect de leurs devoirs à l'égard de la collectivité.

Le Parti socialiste regroupe donc, sans distinction de croyances philosophiques ou religieuses, tous les travailleurs intellectuels ou manuels, citadins ou ruraux, qui font leurs l'idéal et les principes du socialisme.

Le Parti socialiste affirme sa conviction que la libération de l'homme ne dépend pas seulement de la reconnaissance formelle d'un certain nombre de droits politiques ou sociaux, mais de la réalisation des conditions économiques susceptibles d'en permettre le plein exercice. Parce qu'ils sont des démocrates conséquents, les socialistes estiment qu'il ne peut exister de démocratie réelle dans la société capitaliste. C'est en ce sens que le Parti socialiste est un parti révolutionnaire.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Le socialisme se fixe pour objectif le bien commun et non le profit privé. La socialisation progressive des moyens d'investissement, de production et d'échange en constitue la base indispensable. La démocratie économique est en effet le caractère distinctif du socialisme.

Cependant, l'objectif des luttes ne concerne pas seulement une appropriation des moyens de production, mais aussi les pouvoirs démocratiques de gestion, de contrôle et de décision. Le socialisme nécessite le développement et la maîtrise d'une société d'abondance et la disparition du gaspillage engendré par le capitalisme.

Pour que l'homme soit libéré des aliénations que lui impose le capitalisme, pour qu'il cesse de subir la condition d'objet que lui réservent les formes nouvelles de ce capitalisme, pour qu'il devienne un producteur, un consommateur, un étudiant, un citoyen libre, il faut qu'il accède à la responsabilité dans les entreprises, dans les universités, comme dans les collectivités à tous les niveaux.

Seul un régime socialiste peut résoudre le problème posé par la domination de minorités, héréditaires ou cooptées, qui, s'appuyant sur la technocratie ou la bureaucratie, concentrent de plus en plus entre leurs mains, au nom de la fortune acquise, de la naissance ou de la technicité, le profit et les pouvoirs de décision.

Le Parti socialiste propose aux travailleurs de s'organiser pour l'action, car l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. Il les invite à prendre conscience de ce qu'ils sont la majorité et qu'ils peuvent donc, démocratiquement, supprimer l'exploitation — et par là même les classes — en restituant à la société les moyens de production et d'échange dont la détention reste, en dernière analyse, le fondement essentiel du pouvoir.

Le Parti socialiste, non seulement ne met pas en cause le droit pour chacun de posséder ses propres biens durables acquis par le fruit de son travail ou outils de son propre ouvrage, mais il en garantit l'exercice. Par contre, il propose de substituer progressivement à la propriété capitaliste une propriété sociale qui peut revêtir des formes multiples et à la gestion de laquelle les travailleurs doivent se préparer.

De nouvelles formes de culture doivent accompagner la démocratisation économique et politique de la société et se substituer à l'idéologie de la classe dominante. Elles seront affranchies de toutes les aliénations intellectuelles ou commerciales et favoriseront l'indépendance matérielle et morale du travail créateur.

Le Parti socialiste est essentiellement démocratique parce que tous les droits de la personne humaine et toutes les formes de la liberté sont indissociables les unes des autres. Les libertés démocratiques et leurs moyens d'expression, qui constituent l'élément nécessaire à tout régime socialiste, doivent être amendés et étendus par rapport à ce qu'ils sont, afin de permettre aux travailleurs de transformer progressivement la société.

C'est pourquoi le Parti socialiste affirme sa volonté d'assurer les conditions essentielles à l'établissement d'un régime démocratique : suffrage universel et égal ; éducation, culture et information démocratiquement organisées ; respect de la liberté de concience et de la laïcité de l'école et de l'Etat.

L'utilisation des réformes implique que l'on ait conscience de leur valeur et de leurs limites. Le Parti socialiste sait toute la valeur des réformes qui ont déjà atténué la peine des hommes et, pour beaucoup d'entre eux, accru leurs capacités révolutionnaires. Mais il tient à mettre en garde les travailleurs, la transformation socialiste ne peut être le produit naturel et la somme de réformes corrigeant les effets du capitalisme. Il ne s'agit pas d'aménager un système, mais de lui en substituer un autre.

Le Parti socialiste estime que la construction permanente d'une société socialiste passe par la voie démocratique : c'est la combinaison entre les différentes possibilités démocratiques, politiques et syndicales, qui créera les conditions de passage d'un régime à l'autre. Dans cette perspective, le mouvement socialiste considérera comme indispensables l'adhésion et le consentement des masses aux actions menées et ses militants doivent tendre sans cesse à modifier, par les voies multiples de la démocratie, le rapport de forces actuellement imposé par la classe dominante.

Le Parti socialiste est un parti tout à la fois national et international.

Il est national parce qu'il n'y a pas d'hommes libres dans une nation asservie ou sujette, où la domination d'une puissance étrangère se superposerait à celle qu'exerce le capitalisme national, et parce que chaque pays doit pouvoir élaborer librement son propre modèle du socialisme.

Il est international parce que la patrie n'est qu'une fraction de l'humanité ; parce que le socialisme ne peut se réaliser dans l'isolement ; parce que les relations entre les peuples ont pris un caractère universel ; parce que le socialisme ne peut accepter de discriminations résultant de la couleur, de la race, des frontières ou du degré de développement et exige la solidarité active entre nations riches et nations pauvres et à l'égard des peuples privés du droit de gérer démocratiquement leurs propres affaires.

En conséquence, le Parti socialiste participera à l'élargissement et au renforcement de l'organisation internationale des socialistes. Il luttera pour l'établissement et le maintien de la paix, menacée par le capitalisme, l'impérialisme, le colonialisme. A cette fin, il travaillera à l'établissement de nouveaux rapports entre les nations, fondés sur l'existence d'une organisation internationale dotée de pouvoirs réels : arbitrage, désarmement général, simultané et contrôlé, force internationale, communautés supranationales.

Le Parti socialiste est un parti ouvert aux formes modernes de la pensée et de la connaissance.

C'est pourquoi tous ceux qui, dans ces disciplines, sont soucieux de servir l'idéal du socialisme doivent renforcer son effort de recherche et son action.

Face aux changements incessants de la société, à l'accélération du progrès technique, aux menaces mêmes que peut faire peser sur l'homme la mauvaise utilisation de nouvelles découvertes (par exemple dans les sciences nucléaires, biologiques ou socio-psychologiques), c'est un impératif pour les socialistes que d'établir un accord constant entre la société en mouvement et une action restant conforme aux principes permanents du socialisme.

LES STATUTS

I. — Dispositions générales

Article Premier. — Le titre du parti est : Parti socialiste.

Art. 2. — Le Parti socialiste adhère à l'Internationale socialiste.

Art. 3. — Les membres du Parti acceptent la « Déclaration de principes », les statuts et les décisions du Parti.

Ils ne peuvent appartenir à un autre parti ou groupe politique relevant directement ou indirectement d'un parti autre que le Parti socialiste.

Art. 4. — La liberté de discussion est entière au sein du Parti, mais nulle tendance organisée ne saurait y être tolérée.

Art. 5. — La règle de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne s'applique à l'élection des organismes du Parti à tous les échelons.

a) **Au niveau national** (Comité directeur, Commission nationale des conflits, Commission nationale de contrôle), elle s'applique en fonction des résultats obtenus par les motions issues de la Commission des résolutions.

Une liste de candidats est annexée à chacune des motions soumises au vote indicatif. La composition des listes annexées aux motions de synthèse est établie proportionnellement aux résultats du vote indicatif.

Chaque courant désigne ses représentants.

b) **Au niveau local et fédéral**, la représentation proportionnelle s'applique en fonction du vote indicatif sur les motions politiques soumises au congrès national ordinaire du Parti.

Les listes de candidats sont annexées aux motions politiques préalablement au vote indicatif.

Les secrétariats fédéraux sont élus après le Congrès national ordinaire.

c) Une minorité ne peut obtenir de représentation au vote indicatif ou au vote de synthèse, qu'à partir d'un seuil de 5 % du nombre total des mandats.

Art. 6. — Les élus de toutes les listes doivent obligatoirement comprendre un pourcentage minimum de 10 % de femmes à tous les degrés de l'organisation : comité directeur, bureau exécutif, fédération, section. Le pourcentage minimum sera révisé lors de chaque congrès national, pour tenir compte de la proportion réelle des femmes au sein du Parti.

Chaque organisme de direction et d'exécution, de la section au secrétariat national, comprend une — ou un — secrétaire responsable, chargée des problèmes posés par la condition féminine dans la société et dans le Parti socialiste, et s'entourant de tous les concours nécessaires.

Art. 7. — Lors des votes politiques dans les sections et dans les congrès fédéraux, chaque fois que l'entente n'aura pu se réaliser, la ou les minorités auront droit, pour la désignation des délégués des sections aux congrès fédéraux et la désignation des délégués fédéraux au congrès national, à une représentation proportionnelle.

Art. 8. — Sauf les exceptions expressément visées par les décisions du congrès du Parti, nul ne peut être membre du Comité directeur, de la Commission nationale des conflits, de la Commission nationale de contrôle financier, s'il n'a pas trois années consécutives au moins de présence au Parti.

Les mêmes dispositions s'appliquent aux élections à une fonction ou à une assemblée de caractère national.

II. — Les militants

Art. 9. — L'âge minimum d'adhésion au Parti est de quinze ans. L'adhésion au Parti est libre. En cas d'opposition motivée d'un membre de la section, l'adhésion ne peut être refusée qu'après audition de l'intéressé et par une majorité des trois quarts des présents. Les mêmes dispositions s'appliquent aux mutations d'une section à une autre. En cas de contestation, la Commission fédérale des conflits décide, avec possibilité d'appel devant la Commission nationale des conflits, en application des dispositions des articles 63 et 68 des présents statuts.

L'adhésion à une section hors de la localité du domicile est immédiatement portée à la connaissance de la section du lieu d'habitation.

Art. 10. — Lorsque des camarades venant de partis et groupements politiques issus directement ou indirectement du Parti socialiste S.F.I.O., du Parti communiste, de la F.G.D.S., du P.S.U. et de la C.I.R. demanderont leur adhésion au Parti socialiste :

1. Les sections et fédérations sont libres d'accepter ou de refuser leur inscription individuelle suivant les règles normales du Parti.

2. Si l'adhésion est acceptée, le temps passé au Parti socialiste S.F.I.O., au Parti communiste, à la F.G.D.S., à la C.I.R., au P.S.U., à un parti ou un groupement politique issu directement ou indirectement de l'un des partis précédents, sera compté intégralement. Il appartiendra à ces nouveaux adhérents de justifier de leur temps d'ancienneté devant la Fédération socialiste qui aura reçu leur demande et qui aura l'obligation de vérifier ces justifications par tous les moyens de contrôle dont elle pourra disposer.

Art. 11. — Les membres du Parti ne peuvent prêter leur concours à une manifestation politique organisée par l'un des groupements visés à l'art. 3 sans l'assentiment préalable des sections locales et de la fédération départementale s'il s'agit d'une manifestation à caractère local ou départemental, ou sans l'assentiment préalable du comité directeur s'il s'agit d'une manifestation à caractère national.

Art. 12. — Les membres du Parti doivent appartenir à une organisation syndicale de leur profession, à la coopérative de leur localité, s'il en existe une, et à une organisation de défense des consommateurs.

Art. 13. — Les Congrès nationaux fixent les taux de cotisation en fonction du coût de la vie et des besoins du Parti. Ils fixent la nature du matériel distribué : feuillets annuels, timbres. La cotisation est proportionnée au revenu annuel de chaque adhérent.

La cotisation de tout membre du Parti, au profit de l'organisation centrale, est perçue par la section à laquelle il appartient et lui confère le droit de vote. Nul ne peut être porteur de plus d'une carte du Parti.

III. — Les sections

Art. 14. — La structure de base du Parti est la section. Elle est constituée par au moins 5 adhérents ; en accord avec la fédération intéressée, soit dans une aire administrative ou géographique déterminée, soit dans une entreprise ou une université. En cas de désaccord sur sa constitution, la décision est renvoyée au Comité directeur du Parti.

Art. 15. — Quand une section atteint le seuil de 250 membres, elle peut être divisée en plusieurs sections, selon les règles fixées à l'art. 14,

après accord des membres de la section intéressée et avis favorable de la fédération.

Dans chaque commune ou agglomération urbaine sur le territoire desquelles existent plusieurs sections, l'unité d'action et de propagande du Parti peut être assurée par un comité de coordination, élu à la proportionnelle des effectifs de chaque section.

Art. 16. — En réunion de section, seuls votent les présents et aucune procuration n'est admise. Lorsqu'un vote ne groupe pas au moins le quart des inscrits, le nombre des mandats dont la section dispose dans les congrès fédéraux est réduit en proportion du nombre d'adhérents qui manquent pour atteindre le quorum fixé ci-dessus.

IV. — Les fédérations

Art. 17. — La représentation des sections aux assises départementales est assurée par un nombre de délégués proportionnel au nombre d'adhérents de ces sections. Pour les votes politiques, elle doit être établie proportionnellement aux votes exprimés par les seuls présents lors de la décision en section.

Art. 18. — Les sections se constituent dans chaque département en une fédération unique ayant son administration fédérale.

Le Comité directeur peut, sur proposition des fédérations intéressées, créer une interfédération.

Une fédération rassemble les socialistes français résidant dans les autres pays européens. Elle est composée de sections et fonctionne selon les mêmes règles qu'une fédération départementale.

Art. 19. — Une fédération ne peut être représentée dans les assises nationales du Parti si elle ne compte au moins 50 membres à jour de leurs cotisations et 5 sections.

Art. 20. — Les fédérations ne peuvent pas introduire dans leurs statuts des dispositions contraires aux statuts nationaux du Parti. Elles doivent obligatoirement communiquer leurs statuts ainsi que les modifications qu'elles pourraient y apporter au Comité directeur du Parti ; celui-ci veille à la conformité des statuts fédéraux aux statuts nationaux.

Elles doivent respecter et faire respecter les principes du Parti, les décisions des assises nationales et du Comité directeur.

Art. 21. — Dans l'intervalle des congrès fédéraux, l'administration et la direction de chaque fédération sont confiées à une commission exécutive départementale élue, dans les conditions fixées à l'art. 5 des présents statuts.

V. — La coordination régionale

Art. 22. — Au niveau de la région est créé un comité régional de coordination. Il a pour fonction de suivre les questions politiques, économiques et sociales d'intérêt régional et de coordonner l'action des élus socialistes dans les instances régionales.

Le comité régional de coordination est constitué des délégués de chaque fédération concernée, élus par les organismes délibérants de ces fédérations.

Art. 23. — Les comités régionaux de coordination et les interfédérations ne constituent pas un échelon supplémentaire entre la direction du Parti et les fédérations. Chaque fédération reste souveraine pour l'application de la politique du Parti dans la limite des statuts nationaux.

VI. — Le Congrès national et la Convention nationale.

Art. 24. — La direction du Parti appartient au Parti lui-même, c'est-à-dire au congrès national qui se réunit tous les deux ans.

Art. 25. — Le congrès national est convoqué par le comité directeur qui procède, avec le concours des fédérations, à son organisation matérielle. Un congrès national extraordinaire peut, s'il en est besoin et sans condition de délai, être réuni par le comité directeur.

Art. 26. — Les délégués au congrès national sont élus par les congrès des fédérations. Chaque fédération établit elle-même le mode de nomination de ses délégués. La minorité, s'il y en a une, a droit à une représentation proportionnelle.

Participent aux travaux des congrès les délégués régulièrement élus par les fédérations et dont les noms auront été communiqués par les secrétaires fédéraux au bureau du Parti, les membres du Comité directeur, les membres du groupe parlementaire et les représentants nationaux des organismes prévus aux articles 42, 43, 45, 46, ci-dessous.

Art. 27. — Pour le calcul du nombre de mandats et de délégués dont elle dispose, chaque fédération a droit à une représentation proportionnelle au nombre de ses membres cotisants.

Les mandats sont calculés sur les fournitures (cartes et timbres) prises au 31 décembre de l'année précédente.

Pour les votes politiques, au Congrès national et à la Convention nationale, chaque fédération dispose d'une voix nationale de droit et d'une voix par 25 adhérents régulièrement recensés dans le département, s'étant acquittés de leur cotisation annuelle.

Art. 28. — Le nombre des délégués est établi de la manière suivante : 1 délégué pour un nombre de cotisations au moins égal à 50 et inférieur à 100 adhérents ; 2 délégués pour un nombre de cotisants au moins égal à 100 et inférieur à 250 adhérents ; 1 délégué pour 250 adhérents supplémentaires et, éventuellement, 1 délégué pour la dernière fraction inférieure à 250 mais égale ou supérieure à 125.

Dans les délibérations du Congrès national et de la Convention nationale, le vote par mandats est de droit s'il est réclamé par le dixième des délégués.

Art. 29. — Le nombre d'adhérents représenté au congrès par une voix sur le plan national, tel que fixé à l'art. 27, de même que le nombre d'adhérents donnant droit à 1 délégué, au Congrès national, tel que fixé par l'art. 28, sont modifiables par la Convention nationale sur proposition du Comité directeur suivant l'état de recrutement du Parti et de façon à conserver au Congrès national les conditions nécessaires à la bonne marche de ses travaux.

Art. 30. — Le Congrès national doit être convoqué au moins trois mois à l'avance, sauf les cas d'extrême urgence.

Le Comité directeur désigne, tous les deux ans, le lieu où se tiendra le congrès suivant.

Par ailleurs, afin que les militants de base aient réellement la possibilité de s'exprimer en connaissance de cause, la procédure suivante est proposée :

— trois mois avant le Congrès, son ordre du jour est adressé aux sections par l'intermédiaire des fédérations ;

— deux mois avant le Congrès, les fédérations retournent leurs propositions au secrétariat national pour difusion dans tout le Parti ;

— un mois avant le Congrès, le Comité directeur établit des propositions de textes de synthèse qui sont adressées aux fédérations, de sorte que les sections puissent porter leur vote soit sur les textes initiaux, soit sur les textes de synthèse. Dans chaque fédération, une journée d'information se tiendra avec tout congrès national. Elle sera consacrée à une large discussion-débat sans sanction sur les motions de politique générale. Le vote sur les motions aura lieu ainsi dans les sections en toute connaissance de cause, les militants ayant reçu la plus large information. Un congrès fédéral se tiendra au plus tard une semaine avant le Congrès national, duquel sortiront les votes de la fédération sur les textes soumis au vote indicatif.

Art. 31. — La Convention nationale, composée d'un délégué par fédération, est convoquée par le Comité directeur au moins deux fois par an et chaque fois qu'il est nécessaire. Elle assure les contacts entre le Comité directeur et l'ensemble du Parti.

Elle veille au respect des principes du Parti et des règles statutaires ainsi qu'à l'exécution des décisions des congrès. Elle peut, exceptionnellement, en cas de circonstances exigeant des décisions rapides, prendre les mesures qui s'imposent.

Le Comité directeur et les membres du groupe parlementaire assistent aux réunions de la Convention nationale à titre consultatif.

VII. — Le Comité directeur et le Bureau exécutif du Parti.

Art. 32. — Dans l'intervalle des congrès nationaux, l'administration et la direction du Parti sont confiées au Comité directeur contrôlé par la Convention nationale.

Art. 33. — Le Comité directeur exécute et fait exécuter les décisions des congrès nationaux et internationaux et celles de la convention nationale. Il prend toutes les mesures, même exceptionnelles, que peuvent exiger les circonstances.

Il est chargé de la propagande ; il contrôle les militants, les élus et la presse du Parti.

Il nomme le directeur politique et les administrateurs de l'organe central du Parti qui doivent être en majorité pris dans son sein.

Il veille à l'emploi des moyens du Parti pour assurer son développement, notamment dans les secteurs de faible implantation. Il nomme une direction des études socialistes, responsable devant lui.

Dans le cadre de la propagande, de l'information et de l'éducation socialiste, le Comité directeur organise des réunions de caractère régional, avec le concours des membres du Comité directeur et des parlementaires.

Art. 34. — Le Comité directeur est composé de 131 membres titulaires et 26 suppléants élus dans les conditions prévues à l'article 5 tous les deux ans et de deux représentants nationaux, avec voix consultative pour chacun des organismes prévus aux articles 33, 42, 43, 45, 46.

Art. 35. — Le Comité directeur se réunit tous les deux mois et chaque fois qu'il le juge nécessaire.

Art. 36. — Le Comité directeur prépare les rapports qui sont soumis tous les deux ans au Congrès national. Ces rapports sont publiés et adressés aux sections et fédérations six semaines au moins avant l'ouverture du congrès.

Art. 37. — Le Comité directeur et le groupe parlementaire délibèrent et votent en commun chaque fois que la demande en est formulée, soit par le Comité directeur, soit par le groupe parlementaire.

Art. 38. — La décision prise est immédiatement applicable si elle est votée à la majorité simple des deux collèges. Si ces conditions ne sont pas remplies, le Comité directeur se saisit de la question et prend la décision à la majorité absolue de ses membres.

Art. 39. — Le Comité directeur élit, en son sein, un bureau de 27 membres, parmi lesquels le premier secrétaire, porte-parole du Parti, chargé de l'animation et de la coordination, et les responsables des divers secteurs d'activité, qui constituent le secrétariat collégial du Parti.

Le secrétariat à l'organisation est une fonction collégiale.

Art. 40. — Le Bureau exécutif assure l'administration et la direction du Parti dans le cadre des attributions que lui délègue le Comité directeur et, dans les mêmes conditions, il règle les questions que celui-ci lui renvoie.

VIII. — Les structures d'activité

Les organismes associés

Art. 41. — Des structures d'activités réunissant les adhérents du Parti pour l'action militante dans des secteurs déterminés.

Art. 42. — Tout membre du Parti âgé de quinze à vingt-cinq ans figure au fichier de la Jeunesse socialiste, en reçoit la documentation spécifique, les prestations dans le domaine de l'éducation et participe, s'il le désire, de plein droit, aux activités de l'organisme de jeunesse du Parti. La Jeunesse socialiste fonctionne à tous les échelons du Parti. Elle élit ses propres responsables qui agissent dans le cadre des décisions prises par les organismes dirigeants du Parti. Elle est représentée avec voix consultative dans les différents organismes du Parti.

Art. 43. — Tout étudiant membre du Parti ou sympathisant fréquantant nu établissement d'enseignement supérieur, figure au fichier des Etudiants socialistes, en reçoit la documentation spécifique, les prestations dans le domaine de l'éducation, et participe, s'il le désire, de plein droit, aux activités de l'organisme étudiant du Parti. Les Etudiants socialistes élisent leurs propres responsables qui agissent dans le cadre des décisions prises par les organismes dirigeants du Parti. Ils sont représentés avec voix consultative dans les différents organismes du Parti.

Art. 44. — Un comité de la jeunesse et de l'éducation permanente réunit régulièrement, et au moins chaque trimestre, dans des conditions fixées par le Comité directeur du Parti, une délégation désignée par celui-ci, avec les représentations des mouvements de la Jeunesse et des Etudiants socialistes, les représentants des organismes spécialisés travaillant en liaison avec le Parti et des camarades qualifiés par leur compétence dans le secteur de la jeunesse, de la formation et de l'éducation permanente.

Ce comité assure la coordination de l'ensemble des activités menées au nom du Parti dans ce secteur et veille à l'application de sa politique. Il fait rapport devant le Comité directeur du Parti.

Art. 45. — Les salariés membres du Parti et sympathisants se réunissent s'ils le désirent par entreprise ou par branche, dans le cadre de groupes socialistes qui disposent d'une structure à tous les échelons du Parti et d'un représentant, membre du Parti, à titre consultatif, dans ses organismes responsables au plan local, départemental et national.

Les étudiants et les personnels des universités peuvent constituer des groupes socialistes universitaires (G.S.U.).

La commission nationale et les commissions fédérales « Entreprises », les responsables fédéraux et nationaux des groupes socialistes universi-

taires, sont élus par les mêmes instances et selon les mêmes règles que les autres organismes de direction et exécution du Parti.

Art. 46. — Des organismes spécialisés de réflexion, d'études et de recherche, sans pouvoir de décision politique et associant, lorsque cela est possible, des sympathisants à leurs travaux, participent à la vie du Parti. Les secteurs d'activité confiés à ces organismes sont fixés et peuvent être modifiés soit par le Congrès, soit par la Convention nationale, soit par le Comité directeur.

A tous les échelons de la vie du Parti, les membres de ces organismes élisent leurs propres responsables. Ils sont représentés à titre consultatif dans chacune des structures correspondantes du Parti. Ces représentants doivent être choisis parmi les membres de ces organismes qui sont membres du Parti.

Art. 47. — Des structures d'accueil, sans pouvoir politique, correspondant aux conditions de la vie locale, rassemblent les sympathisants, à l'initiative des sections et sous leur contrôle, avec l'accord de la fédération.

Art. 48. — Des contrats d'association peuvent être passés entre une organisation locale du Parti, après accord de la fédération départementale, avec des groupements de réflexion, d'étude ou de recherche organisés hors du Parti lui-même.

Des contrats d'association du même type peuvent être conclus sur le plan national avec des groupements spécialisés.

IX. — Elections politiques

Désignation des candidats

Groupe socialiste au parlement

Art. 49. — Les candidats aux élections politiques sont désignés par l'ensemble des adhérents de la circonscription électorale.

Avant chaque renouvellement parlementaire, le Comité directeur fixe la date d'ouverture et de clôture des opérations de désignation, et le détail de la procédure de désignation des candidats, applicables par l'ensemble des fédérations. Les candidatures proposées par les sections ne sont définitives qu'après ratification par les fédérations, puis, en dernier ressort, par la Convention nationale, qui ont par ailleurs mandat de veiller à l'application des règles et des principes fixés par le Parti.

Pour les élections cantonales, les candidatures ne sont définitives qu'après ratification par la fédération, qui a par ailleurs mandat de veiller à l'application des règles et des principes fixés par le Parti.

Pour les élections municipales votent pour la désignation des candidats tous ceux, et seulement ceux qui sont domiciliés dans la localité. Les fédérations veillent à l'application des règles et des principes fixés par le Parti.

Les listes de candidats aux élections au scrutin de liste doivent comprendre un pourcentage minimum de dix pour cent de femmes.

Le candidat à la présidence de la République est désigné par un Congrès national extraordinaire, après consultation des sections. Les candidatures éventuelles sont enregistrées par le Comité directeur.

Art. 50. — Si le nombre d'adhérents inscrits dans les sections concernées par le choix d'un candidat n'est pas égal à 1/500 au moins du nombre des électeurs inscrits dans la commune (pour les villes de plus de 30 000 habitants), le canton, la circonscription intéressée, les sections établissent une liste préférentielle de candidats. La décision est prise par la commission exécutive fédérale pour les élections municipales et cantonales, par la Convention nationale du Parti pour les élections parlementaires, après nouvelle consultation des sections intéressées.

Art. 51. — Tout candidat du Parti prend par écrit l'engagement d'honneur de remettre sa démission au président de l'Assemblée à laquelle il appartient si, après avoir été élu, il quitte le Parti pour une cause quelconque.

Art. 52. — Le Groupe socialiste au parlement est constitué de députés et sénateurs.

Il est distinct de toutes les autres formations politiques et composé exclusivement des membres du Parti désignés par leur fédération.

Même en cas de circonstances exceptionnelles, le Groupe ne peut engager le Parti sans son assentiment. Chaque élu est soumis à toutes les obligations du militant dans sa section et sa fédération ; mais son activité parlementaire et ses votes au parlement relèvent uniquement et exclusivement du Groupe parlementaire socialiste, du Comité directeur et de la Convention nationale.

Art. 53. — Sauf en ce qui concerne les scrutins portant sur les désignations de personnes et sur l'administration intérieure de chaque groupe, dans chaque assemblée, tous les parlementaires appartenant au groupe ont un droit égal à la discussion et au vote dans toutes les réunions tenues tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat. Les députés et les sénateurs doivent obligatoirement s'inscrire dans les commissions et groupes d'études du Parti correspondant aux commissions parlementaires dont ils sont membres.

Art. 54. — Les membres du Groupe socialiste au parlement acceptent le règlement du Parti et se conforment à sa tactique. En toutes circonstances, ils doivent respecter la règle de l'unité de vote de leur groupe.

En cas d'infraction à cette règle, le Comité directeur peut faire jouer les dispositions prévues à l'article 72.

Pour leur organisation à l'intérieur de chaque assemblée, les députés et les sénateurs constituent des groupes administratifs distincts.

Art. 55. — Les membres du Groupes socialiste au parlement sont tenus à une cotisation mensuelle dont le montant et la répartition sont fixés par le Congrès national. Ils remettent au trésorier général du Parti une délégation lui permettant de percevoir cette cotisation à la caisse des assemblées.

Le montant de la cotisation supplémentaire des parlementaires à leur fédération départementale est fixé par le congrès fédéral.

Art. 56. — Un chapitre spécial du rapport général d'activité est obligatoirement consacré, tous les deux ans, au rapport d'activité du Groupe socialiste au parlement.

Art. 57. — Dans les communes, les départements et les régions, les conseillers socialistes locaux, départementaux, régionaux, de toutes les collectivités locales et des établissements publics, doivent former, dans l'assemblée dont ils sont membres, un groupe distinct de toutes les autres fractions politiques et ils doivent, en toutes circonstances, respecter la règle de l'unité de vote de leur groupe.

En cas d'infraction à cette règle, ils peuvent être traduits devant la commission des conflits de leur fédération par les soins des sections ou de la fédération intéressées.

Ils doivent, d'autre part, adhérer à la Fédération nationale des élus socialistes et républicains.

Art. 58. — Chaque fédération établit elle-même, dans ses statuts, la forme et le mode de concours que doivent lui prêter les élus et les militants. Chaque élu (municipal, cantonal, régional, législatif) doit appartenir à l'une des sections de la circonscription qu'il représente.

X. — Les commissions de contrôle financier

Art. 59. — Chaque congrès national ordinaire désigne une commission de contrôle des finances et des comptes.

Cette commission se compose de onze membres titulaires et deux suppléants élus conformément aux dispositions de l'article 5 des présents statuts.

Elle a le droit de se faire représenter par une délégation de deux membres au congrès, avec voix consultative.

Dans chaque fédération, une commission fédérale de contrôle des finances et des comptes est élue selon les mêmes règles par le congrès fédéral ordinaire.

XI. — Les commissions des conflits

Art. 60. — Tout membre du Parti relève individuellement du contrôle de sa fédération.

Art. 61. — Chaque fédération élit, dans son congrès ordinaire, dans les conditions fixées par l'article 5 des présents statuts, une commission fédérale des conflits composée de sept ou neuf membres, ayant au moins trois années consécutives de présence au Parti et n'appartenant à aucun organisme exécutif fédéral.

Art. 62. — Le congrès national ordinaire élit tous les deux ans, dans les conditions fixées par l'article 5 des présents statuts, une commission nationale permanente des conflits composés de onze membres titulaires et deux suppléants ayant au moins trois années consécutives de présence au Parti et n'appartenant à aucun organisme central. Elle soumet un rapport au congrès national et y est représentée par une délégation de deux membres avec voix consultative.

Art. 63. — Toute demande de contrôle dont les intéressés (membres ou groupements) appartiennent à la même fédération est portée devant le bureau fédéral qui la transmet immédiatement à la commission fédérale des conflits. Toute demande d'adhésion au Parti qui fait l'objet d'une contestation peut être soumise à la commission fédérale des conflits. Toute demande de contrôle intéressant deux ou plusieurs fédérations est portée devant le bureau du Parti qui la transmet immédiatement à la Commission nationale des conflits.

Art. 64. — La commission (fédérale ou nationale) des conflits peut rejeter la demande de contrôle ou appliquer les peines de l'avertissement public ou privé, du blâme, de la suspension temporaire de toute délégation ou de l'exclusion du Parti. Elle peut aussi, à la demande des parties, conclure à un arbitrage pour lequel elle désigne le tiers arbitre.

La commission (fédérale ou nationale) des conflits saisie d'une demande doit, en tout état de cause, faire connaître ses décisions dans un délai maximum de quatre mois, à dater de la réception de celle-ci.

Art. 65. — La suspension temporaire de toute délégation comporte, pour l'adhérent qui est frappé de cette peine, l'interdiction d'être candidat du Parti, de le représenter, de parler ou d'écrire en son nom ou d'occuper un poste (fonction ou délégation) à quelque degré de l'organisation que ce soit. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'un adhérent détenant un mandat électif, la commission (fédérale ou nationale) des conflits a la faculté de lui permettre de continuer à remplir son mandat si elle juge qu'il est de l'intérêt du Parti qu'il en soit ainsi.

Art. 66. — Si la demande de contrôle est reconnue mal fondée, elle peut donner lieu, par la même commission, aux mêmes sanctions contre la partie qui l'a introduite.

Art. 67. — L'exclusion et la suspension temporaire ne peuvent être prononcées que pour manquement aux principes et aux règlements du Parti, pour violation certaine des engagements contractés, pour actes ou conduite de nature à porter gravement préjudice au Parti.

Art. 68. — Les décisions des commissions fédérales ne deviennent définitives que trente jours après notification de la décision prise. Pendant ce délai, appel pourra être fait à la Commission nationale des conflits par l'une ou l'autre des parties en cause.

Art. 69. — Aucune sanction ne pourra être prise sans que les intéressés aient été convoqués pour être entendus.

Les décisions de la Commission nationale sont définitives.

Art. 70. — L'appel est dans tous les cas suspensif. Toutefois, la peine d'exclusion prononcée par une commission fédérale des conflits entraîne la cessation de toute délégation au nom du Parti.

Art. 71. — La radiation pour retard prolongé du versement des cotisations cesse de plein droit dès que le membre radié a versé le montant des cotisations arriérées.

Art. 72. — Chacun des élus parlementaires, en tant qu'élu, et l'ensemble du groupe, en tant que groupe, relèvent du contrôle du Comité directeur et de la Convention nationale.

Les élus qui commettent des infractions à la discipline sont rappelés au respect des décisions du Parti par le Comité directeur qui peut les traduire devant la Convention nationale. Il doit le faire s'il y a récidive.

La Convention nationale, après avoir entendu les intéressés, les fédérations auxquelles ils appartiennent et le président du Groupe socialiste au parlement dont ils dépendent, peut prononcer l'une des sanctions prévues aux articles 64 et 65.

Les décisions de la Convention nationale sont définitives.

Art. 73. — Un membre exclu du Parti ne peut être réadmis qu'après un délai de deux années. La décision de réintégration est prise par le Congrès national ou la Convention nationale, après consultation de la fédération et de la section auxquelles il appartenait avant l'exclusion.

Art. 74. — Toute exclusion définitive du Parti sera notifiée à toutes les fédérations par le bureau du Parti.

Art. 75. — Les fédérations peuvent prononcer la dissolution d'une ou plusieurs sections de leur ressort lorsqu'elles jugent que les sections se sont rendues coupables d'actes prévus à l'article 67.

Elles peuvent prononcer la dissolution d'une section en cas de carence caractérisée de fonctionnement.

Art. 76. — Dans ce cas, la dissolution doit être prononcée par un organisme fédéral régulier, convention ou congrès fédéral, commission exécutive ou administrative fédérale, sous condition que celle-ci ait été convoquée à cet effet et que soient présent la majorité des membres qui la composent. Cependant, au cas où le quorum ne serait pas atteint, la commission exécutive staturait en deuxième lecture, quel que soit le nombre des présents.

La dissolution ne peut s'appliquer qu'à des actes collectifs d'indiscipline, les actes individuels restant soumis à la compétence des commissions fédérales et de la Commission nationale des conflits.

Art. 77. — Toute sentence de dissolution doit être transmise au Comité directeur dans un délai de huit jours avec la procédure d'instruction.

La dissolution ne devient définitive qu'après examen et confirmation de la sentence par le Comité directeur.

Pendant le temps nécessaire à cet examen, la section frappée de dissolution n'a plus le droit de faire de l'action publique.

Art. 78. — Toute fédération qui a procédé à la dissolution d'une section a le devoir d'en poursuivre la reconstitution dès que les circonstances le permettent. A cette effet, elle fixe les règles qui doivent présider à cette reconstitution.

Art. 79. — Le Comité directeur, au vu des conclusions d'une commission d'enquête composée de trois membres et qui doit procéder sur place à toutes les auditions et investigations nécessaires, peut prononcer la dissolution d'une fédération qui, en tant que fédération, s'est rendue coupable d'actes graves d'indiscipline ou d'actions de nature à porter gravement préjudice au Parti.

Il peut prononcer la dissolution d'une fédération en cas de carence caractérisée de fonctionnement.

Art. 80. — Le Comité directeur prononce l'exclusion de tout élu qui prétend quitter le Parti sans se démettre du mandat électoral qu'il détient au nom du Parti. Lorsqu'un membre du Parti est candidat à un poste électif pour lequel a été désigné un autre membre du Parti, le Comité directeur constate que l'indiscipliné s'est mis hors du Parti et prononce son exclusion.

Exceptionnellement, dans le cas d'indiscipline caractérisée survenant pendant le délai légal des campagnes électorales, le Comité directeur pourra, le président de la Commission nationale des conflits entendu, prononcer l'une des sanctions prévues aux articles 64 et 65.

La décision du Comité directeur est immédiatement exécutoire. Elle ne peut être rapportée que dans les conditions fixées à l'article 73.

Art. 81. — Le Comité directeur procède dans les délais les plus rapides à la reconstitution de toute fédération dissoute. Il fixe les règles qui doivent présider à cette reconstitution.

XII. — La presse

Art. 82. — La liberté de discussion est entière dans la presse écrite et parlée pour toutes les questions de doctrine. En revanche, lorsqu'une question politique a été tranchée par un oragnisme national du Parti (Congrès national, Convention nationale, Comité directeur) dans le cadre des pouvoirs qui sont les leurs, tous les membres du Parti, journalistes ou non, sont tenus de se conformer à la décision prise du Congrès national ordinaire.

Art. 83. — Les membres du parti, journalistes professionnels ou non, qui soutiendront dans la presse écrite ou parlée des opinions contraires aux décisions du Parti ou y engageront une polémique contre un autre membre du Parti relèvent pour de tels actes du contrôle du Comité directeur et du bureau du Parti.

Le Comité directeur appréciera s'il convient de déférer l'intéressé devant la Commission nationale des conflits.

Le bureau du Parti est qualifié pour publier, entre les réunions du Comité directeur, les mises au point nécessaires.

Art. 84. — Les organes de presse qui sont la propriété du Parti sont placés sous le contrôle politique et administratif du Parti, représenté par le Comité directeur.

« Toutes les fédérations départementales du Parti et toutes les sections locales doivent souscrire, en tant que telles, un abonnement aux organes de presse nationaux du Parti et en particulier à l'hebdomadaire « L'Unité » et au mensuel « Combat socialiste ».

Art. 85. — Les organes de presse qui sont la propriété d'une ou plusieurs fédérations, ou d'une ou plusieurs sections à l'intérieur de ces fédérations, sont placés sous le contrôle de la ou des fédérations représentées par leurs organismes de direction.

Art. 86. — Les membres du Parti propriétaires, ou partageant la propriété d'un organe de presse, ou chargés de la direction ou de l'administration d'un tel organe, pourront être convoqués devant le bureau du Parti pour rendre compte, le cas échéant, du comportement de cet organe.
Le Comité directeur appréciera les suites à donner à cette audition.

Art. 87. — L'organe central du Parti et le bulletin intérieur publient les actes officiels du Parti.

XIII. — La révision des statuts

Art. 88. — La modification des statuts est de la compétence exclusive
Aucune proposition de modification ne peut être soumise à la délibération du Congrès sans avoir été adressée aux sections et aux fédérations trois mois au moins avant la réunion d'un Congrès national ordinaire.

Art. 89. — S'il s'agit des articles des statuts, le congrès ordinaire est habilité à en décider.

Art. 90. — S'il s'agit de la déclaration de principes, ce congrès ne peut que déclarer ouverte la procédure de révision et préciser les points susceptibles d'être modifiés.
La question est portée à l'ordre du jour du congrès national ordinaire suivant. Les propositions de modification des points ainsi précisés devront être également adressées aux fédérations et aux sections, trois mois au moins avant la réunion de ce second congrès.

Statuts adoptés
au Congrès national
de Suresnes, le 24 mars 1974,
modifiés par
le Congrès national de Pau,
le 2 février 1975.

CHAPITRE VIII

Que représente le P.S.?

SES ADHÉRENTS

Evolution de leur nombre de 1937 à 1975 :

1937 :	281.000	(1936 : Front Populaire)
1946 :	355.000	(1944 : Libération)
1948 :	238.000	(début guerre froide)
1949 :	156.000	
1953 :	113.000	
1956 :	120.000	(1956 : Front Républicain)
1965 :	85.000	(1958 : Fin IV° République)
1968 :	81.000	
1971 :	80.300	
1972 :	92.232	(1971 : Congrès d'Epinay)
1973 :	107.000	(1972 : Programme commun)
Octobre 1975 :	144.000	(1974 : Election présidentielle)

Coll. Fondation Jean Jaurès

SES ÉLECTEURS

Nombre de voix et pourcentage depuis 1945 :

Année	Voix	% des exprimés	% des inscrits
21.10.45	4.711.552	24,6	19,1
2.06.46	4.234.114	21,3	17,1
10.11.46	3.480.773	18,1	13,9
17.06.51	2.894.001	15,3	11,8
2.01.56	3.366.371	15,8	12,6
23.11.58	3.214.789	15,7	11,8
18.11.62	2.337.185	12,7	8,5
5.03.67 *	4.308.507	19,3	15,3
23.02.68 *	3.684.165	16,6	13,2
4.03.73 **	4.899.965	20,6	17,3

* F.G.D.S. (S.F.I.O. + Convention des Institutions Républicaines + Parti radical)

** U.G.S.D. (Parti socialiste + Mouvement des radicaux de gauche).

CHAPITRE IX

LES ÉLUS SOCIALISTES

1. La Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains

Créée par le congrès de Marseille les 1er et 2 juillet 1972, la Fédération est une association constituée entre membres des Assemblées élues : Conseils Municipaux, Généraux, Régionaux et Parlement.

Elle comprend les élus du Parti socialiste ainsi que les élus républicains qui sans être membres du Parti acceptent les perspectives du socialisme.

Son objet est l'établissement d'une liaison permanente entre les élus se réclamant des thèses socialistes, la coordination de leur action pour tous les problèmes concernant l'administration des collectivités locales, l'élaboration des programmes électoraux, la défense des libertés locales.

Elle comprend 86 unions départementales, 150 parlementaires, 256 conseillers régionaux, plus de 800 conseillers généraux et plus de 5.000 maires. Elle réunit plusieurs fois par an son Conseil national de 100 délégués et tient un congrès tous les deux ans.

Elle publie une revue mensuelle : *Communes de France* (10.000 abonnés).

Elle a son siège : 50, rue de Rivoli, 75004 Paris.

2 — Le Groupe parlementaire à l'Assemblée nationale

Le Groupe parlementaire à l'Assemblée nationale, présidé par Gaston Deferre, et dont le secrétariat est assuré par Yvonne Théobald-Paoli, réunit 91 députés socialistes, 13 radicaux de gauche et 2 apparentés, soit 106 membres. C'est donc le deuxième groupe de l'Assemblée.

Il est composé, pour les socialistes, de **MM. Y. Allainmat** (56) - **M. Andrieu** (31) - **J. Antagnac** (11) - **R. Aumont** (02) - **J. Bastide** (30) - **R. Bayou** (34) - **G. Beck** (23) - **D. Benoist** (58) - **J. Bernard** (55) - **L. Besson** (73) - **A. Billoux** (81) - **M. Blanc** (73) - **A. Boulay** (63) - **A. Boulloche** (25) - **M. Brugnon** (02) - **R. Capdeville** (11) - **G. Carpentier** (44) - **A. Chandernagor** (23) - **J.-P. Chevènement** (90) - **L. Clérambeaux** (59) - **A. Cornette** (59) - **J.-P. Cot** (73) - **L. Darinot** (50) - **H. Darras** (62) - **G. Defferre** (13) - **A. Delehedde** (62) - **A. Delélis** (62) - **C. Delorme** (04) - **A. Denvers** (59) - **H. Deschamps** (33) - **A. Desmulliez** (59) - **H. Dubedout** (38) - **H. Duffaut** (84) - **R. Duroure** (40) - **G. Faure** (09) - **G. Fillioud** (26) - **R. Forni** (90) - **J. Franceschi** (94) - **G. Frèche** (34) - **R. Gaillard** (79) - **J.-A. Gau** (38) - **P. Gaudin** (83) - **A. Gayraud** (11) - **A. Gravelle** (10) - **A. Guerlin** (65) - **G. Haesebroeck** (59) - **G. Houteer** (31) - **R. Huguet** (62) - **J. Huyghes des Etages** (58) - **R. Jarry** (24) - **C. Josselin** (22) - **P. Joxe** (71) - **A. Labarrère** (64) - **J. Laborde** (32) - **P. Lagorce** (33) - **T. Larue** (76) - **A. Laurent** (59) - **C. Laurissergues** (47) - **H. Lavielle** (40) - **A. Lebon** (08) - **F. Leenhardt** (84) - **Y. Le Foll** (22) - **M. Legendre** (28) - **L. Le Pensec** (29) - **L. Le Sénéchal** (62) - **L. Longequeue** (87) - **C.-E. Loo** (13) - **P. Madrelle** (33) - **J. Masse** (13) - **M. Masquere** (31) - **P. Mauroy** (59) - **L. Mermaz** (38) - **L. Mexandeau** (14) - **C. Michel** (27) - **H. Michel** (26) - **F. Mitterrand** (58) - **C. Naveau** (59) - **A. Notebart** (59) - **L. Philibert** (13) - **L. Pignion** (62) - **J. Planeix** (63) - **J. Poperen** (69) - **A. Raymond** (31) - **A. Saint-Paul** (09) - **M. Sainte-Marie** (33) - **F. Sauzedde** (63) - **A. Savary** (31) - **G. Senes** (34) - **G. Spenale** (81) - **E. Vacant** (63) - **A. Vivien** (77).

8 députés socialistes ont été nommés rapporteurs spéciaux pour le budget 76 : A. Boulloche (Plan) - P. Joxe (Dépenses en Capital - Agriculture) - A. Denvers (Commerce) - F. Leenhardt (Commerce extérieur) - C. Josselin (Culture) - D. Benoist (Condition pénitentiaire) - H. Dubedout (Santé) - A. Savary (Comptes spéciaux du Trésor).

Par ailleurs, 4 rapporteurs pour avis ont été nommés au sein du groupe socialiste : G. Fillioud (Affaires culturelles) - L. Le Pensec (Universités) - M. Andrieu (Logement) - J. Franceschi (Travailleurs immigrés).



Propositions de loi et propositions de résolution

Depuis le 2 Avril 1973, date de l'ouverture de la législature, le groupe a déposé au total 149 propositions de loi, dont 9 ont été examinées par l'Assemblée.

En 1975, le groupe a déposé 33 propositions de loi, soit près du quart des propositions enregistrées par le bureau de l'Assemblée. Citons notamment :

- une proposition tendant à garantir l'égalité de droits et de chances des femmes et des hommes dans le travail ;
- villes nouvelles ;
- création d'une compagnie nationale de l'informatique ;
- suppression de la Cour de Sûreté de l'Etat ;
- statut de Paris ;
- création d'un office des vins ;
- universités ;
- travailleuses familiales ;
- sous-traitance.



En 1975, le groupe a déposé 8 propositions de résolution. L'une tendait à créer une commission de contrôle. Parmi les sept autres, il convient de relever :

• une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la coopération entre les entreprises françaises et les groupes multinationaux dans les secteurs de l'informatique, du nucléaire et de l'aéronautique ;

• une proposition de résolution tendant à la création d'une commission parlementaire sur l'ensemble de la situation en Corse ;

• deux propositions de résolution tendant à instituer une commission parlementaire sur la situation politique, économique et sociale, l'une dans les T.O.M., l'autre dans les D.O.M.

Depuis le 1-1-1976

Parmi les propositions de loi déposées par le groupe depuis le début de l'année, on relève :

• proposition portant suppression de la Cour de Sûreté de l'Etat ;

• proposition tendant à assurer la titularisation des agents non titulaires de l'Etat ;

• proposition tendant à instituer un droit de réponse à la radiodiffusion et à la télévision ;

ainsi que deux propositions de résolution, l'une en vue d'instituer une commission parlementaire sur les problèmes du marché du vin, l'autre sur la taxe d'habitation.

Amendements

Depuis 1973, le groupe a déposé 1393 amendements, dont 720 pour la seule année 1975 (soit plus du quart des amendements déposés). Depuis 1973, 150 amendements ont été adoptés par l'Assemblée.

Questions au Gouvernement

Le groupe est l'auteur de 93 des 349 questions posées au gouvernement en 1975.

Par ailleurs, il a déposé 76 **questions orales avec débat** depuis 1973 (14 pour 1975) et 112 **questions orales sans débat** (34 pour 1975).

Quant aux **questions écrites**, le groupe en a posé 6323 depuis 1973 (2494 pour 1975), ce qui le place au premier rang de toutes les formations. La moyenne par député à l'Assemblée Nationale est de 18 questions en 1975 ; celle des membres du groupe P.S.-R.G. est de 23.

Lois de finances

Au cours de toutes les discussions budgétaires, les élus socialistes ont présenté de nombreux amendements concrétisant les options du programme économique et social du Parti.



3 — Le Groupe parlementaire socialiste au Sénat

Le Groupe parlementaire au Sénat présidé par Marcel Champeix, et dont le Secrétariat est assuré par Mauricette Bourdeau, réunit 49 socialistes, 2 apparentés, un rattaché administrativement, soit 52 membres. Il reste le troisième groupe du Sénat.

Il est composé de MM. **C. Allies** (34) - **A. Amic** (83) - **A. Andrieux** (13) - **C. Balestra** (83) - **A. Barroux** (63) - **G. Belin** (63) - **N. Berrier** (58) - **F. Bourguet** (81) - **M. Bregegère** (24) - **J. Carat** (94) - **M. Champeix** (19) - **R. Chazelle** (43) - **B. Chochoy** (62) - **F. Ciccolini** (13) - **R. Courrière** (11) - **M. Coutrot** (93) - **M. Darras** (62) - **R. Debesson** (59) - **E. Durieux** (62) - **L. Eeckhoutte** (31) - **J. Geoffroy** (84) - **P. Giraud** (75) - **M. Javelly** (04) - **R. Lacoste** (24) - **G. Lamousse** (87) - **R. Laucournet** (87) - **M. Mathy** (71) - **A. Méric** (31) - **G. Minvielle** (40) - **P. Mistral** (38) - **M. Moreigne** (23) - **J. Nayrou** (09) - **A. Pen** (St-Pierre-et-Miq.) - **J. Peridier** (34) - **P. Petit** (58) - **M. Pic** (26) - **E. Pisani** (52) - **V. Provo** (59) - **R. Quilliot** (63) - **Mlle Rapuzzi** (13) - **R. Schwint** (25) - **A. Sempe** (32) - **E. Soldani** (83) - **M. Souquet** (11) - **E. Tailhades** (30) - **H. Tournan** (32) - **J. Varlet** (59) - **M. Verillon** (26) - **E. Vivier** (28) - **L.-J. Gregory** (66) - **F. Poignant** (72) - **L. Heder** (97).

Les socialistes du Sénat ont déposé de nombreuses propositions de loi, concernant notamment l'indemnité des Maires et

adjoints et la création d'une caisse nationale de retraite des élus locaux, créant un Fonds de garantie pénal pour l'indemnisation des victimes d'infractions, relative d'autre part aux sessions et à la tenue des Conseils Généraux, portant exonération du paiement des cotisations dues par les retraités au titre des assurances maladie, maternité, invalidité, décès et enfin a demandé la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les différents problèmes de la Sécurité Sociale.

Les sénateurs socialistes se sont manifestés dans tous les débats, notamment ceux portant sur les problèmes suivants : déclaration de politique générale du Gouvernement, Réforme du divorce, Statut de la magistrature, Orientation du septième Plan, situation de l'Emploi et Chômage des jeunes, l'industrie de l'Informatique, suppression de la Patente, Réforme de l'Education, les Handicapés, Statut Général des militaires, etc...

Dans la discussion de la loi de Finances, pour chaque budget, le Groupe a participé à la discussion générale et présenté de nombreux amendements.

Enfin, le Groupe du Sénat a publié son deuxième bulletin d'information. Il a pour but d'apporter une synthèse judicieusement équilibrée des travaux effectués au cours de la deuxième session parlementaire 1975.

4. Les municipalités socialistes

A la suite des élections municipales de mars 1971, on compte en France 84 villes de plus de 15000 habitants qui sont administrées par un conseil municipal socialiste ou à majorité socialiste et dont le maire lui-même est socialiste : C'est notamment le cas de :

Aix-en-Provence	Félix Ciccolini	13
Alfortville	Joseph Franceschi	94
Anzin	André Gilliard	59
Armentières	Gérard Haesebrœck	59
Arras	Léon Fatous	62
Audincourt	Jean Ravent	25

Avignon	Henri Duffaut	84
Bar-le-Duc	Jean Bernard	55
Bergerac	Louis Pimont	24
Besançon	Jean Minjoz	25
Bondy	Maurice Coutrot	93
Boulogne-sur-Mer	Henri Henneguelle	62
Bourgoin-Jallieu	Pierre Oudot	38
Bron	André Sousi	69
Bruay-en-Artois	Marcel Wacheux	62
Cachan	Jacques Carat	94
Cambrai	Raymond Gernez	59
Carcassonne	Antoine Gayraud	11
Carvin	Alfred Peugnet	62
Cavaillon	Fleury Mitifiot	84
Cenon	René Bonnac	33
Châlon-sur-Saône	Roger Lagrange	71
Charleville-Mézières	André Lebon	08
Chatenay-Malabry	André Mignon	92
Clermont-Ferrand	Roger Quilliot	63
Clichy	Georges Levillain	92
Colomiers	Alex Raymond	31
Coudekerque	Maurice Mollet	59
Creil	Antoine Chanut	60
Croix-du-Nord	Gustave Dedecker	59
Decines-Charpieu	Pierre Moutin	69
Denain	Paul Montuelle	59
Digne	René Villeneuve	04
Draguignan	Edouard Soldani	83
Epinay-sur-Seine	Gilbert Bonnemaison	93
Evreux	Augustin Azemia	27
Fourmies	Jules Lassalle	59
Grand-Quevilly	Tony Larue	76
Hellemmes-les-Lille	Arthur Cornette	59
Hazebrouck	Amand Moriss	59
Hérouville-Saint-Clair	François Geindre	14
Le Chambon-Fougerolles	Jean Moulin	42
Lens	André Delelis	62

Les Mureaux	Pierre Métayer	78
L'Hay-les-Roses	Pierre Tabanou	94
Liévin	Henri Darras	62
Lille	Pierre Mauroy	59
Limoges	Louis Longequeue	87
Livry-Gargan	Alfred Vincent	93
Loos	Eugène Avinée	59
Lomme	Arthur Notebart	59
Lorient	Jean Lagarde	29
Lormont	Maurice Belleaud	33
Marseille	Gaston Defferre	13
Massy	Claude Germon	91
Maubeuge	Pierre Forest	59
Mérignac	Michel Sainte Marie	33
Montauban	Louis Delmas	82
Montbéliard	André Boulloche	25
Montélimart	Maurice Pic	26
Morlaix	Jean-Jacques Cleach	29
Nevers	Daniel Benoist	58
Niort	René Gaillard	79
Oullins	Paul Jordery	69
Pau	André Labarrère	64
Pavillons-sous-Bois	Martial Daire	93
Perpignan	Paul Alduy	66
Pré-Saint-Gervais	Fernand Blanluet	93
Rezé	Alexandre Plancher	44
Rosendaël	Jacques Collache	59
Roubaix	Victor Provo	59
Saint-Brieuc	Yves Le Foll	22
Saint-Fons	Franck Serusclat	69
Saint-Dié	Pierre Noël	88
Saint-Nazaire	Etienne Caux	44
Sevran	André Toutain	93
Somain	Marc Demilly	59
Suresnes	Robert Pontillon	92
Talence	Henri Deschamps	33
Vernon	Georges Azemia	27
Vienne	Louis Mermaz	38
Villeneuve-sur-Lot	Jean-Claude Cayrel	47
Villiers-le-Bel	Louis Perrein	95
Wattrelos	Alain Faugaret	59

CHAPITRE X

LES ORGANISMES NATIONAUX

I — SECRETARIAT NATIONAL

François MITTERRAND	**Premier Secrétaire**
Pierre MAUROY	Coordination
Louis MERMAZ	Fédérations - Entreprises
Pierre BEREGOVOY	Relations Extérieures
Claude ESTIER	Presse - Information
Robert PONTILLON	Relations Internationales
Lionel JOSPIN	Tiers-Monde
Emile LOO	Trésorerie
Dominique TADDEI	Action Culturelle
Marie-Thérèse EYQUEM	Organismes associés - Associations
Edith CRESSON	Etudiants et Jeunesse
Jean POPEREN	Propagande
Gilles MARTINET	Etudes
Roger FAJARDIE	Elections et Contentieux
Michel ROCARD	Secteur Public

Coll. Fondation Jean Jaurès

II — BUREAU EXECUTIF

François **MITTERRAND.** Gaston **DEFFERRE.** Pierre **MAUROY.** Louis **MERMAZ.** Gérard **JAQUET.** Claude **ESTIER.** Robert **PONTILLON.** Emile **LOO.** Lionel **JOSPIN.** Dominique **TADDEI.** Pierre **BEREGOVOY.** Pierre **JOXE.** Georges **FILLIOUD.** Roger **FAJARDIE.** Marie-Thérèse **EYQUEM.** Edith **CRESSON.** Jean **POPEREN.** Gilles **MARTINET.** Michel **ROCARD.** André **ACQUIER,** Jean-Pierre **CHEVENEMENT.** Didier **MOTCHANE.** Georges **SARRE.** Pierre **GUIDONI.** Michel **COFFINEAU.** Paule **DUFOUR.** Michel **CHARZAT.**

III — COMITE DIRECTEUR

Titulaires motion I

André **ACQUIER** (75). Colette **AUDRY** (91). Jean-Paul **BACHY** (08). Jean-Pierre **BAREL** (75). Maurice **BENASSAYAG** (75). Alain **BENETEAU** (31). Pierre **BEREGOVOY** (59). Robert **BERNARD** (88). Jean-Marcel **BICHAT** (89). Antoine **BLANCA** (92). François **BORELLA** (54). André **BOULLOCHE** (25). Denise **CACHEUX** (59). Jacques **CARAT** (94). Françoise **CARLE** (80). Robert de **CAUMONT** (14). André **CHANDERNAGOR** (23). Robert **CHAPUIS** (75). Jean-Claude **COLLIARD** (75). Jean-Pierre **COT** (73). Edith **CRESSON** (75). Georges **DAYAN** (30). Gaston **DEFFERRE** (13). André **DELELIS** (62). Gérard **DELFAU** (75). Henry **DELISLE** (14). Bernard **DEROSIER** (59). Pierre **DESVALOIS** (87). José **ESCANEZ** (04). Claude **ESTIER** (75). Marie-Thérèse **EYQUEM** (03). Jean-Marie **FAIVRE** (59). Roger **FAJARDIE** (18). Georges **FILLIOUD** (26). Roland **FLORIAN** (60). Georges **FRECHE** (34). Gérard **FUCHS** (75). René **GAILLARD** (79). Jacques-Antoine **GAU** (38). Claude **GERMON** (91). Kléber **GOUYET** (38). Alain **HAUTECŒUR** (83). Charles **HERNU** (92). Gérard **JAQUET** (24). André **JEANSON** (94). Lionel **JOSPIN** (75). Pierre **JOXE** (71). Michel de la **FOURNIERE** (45). André **LABARRERE** (64). René **LABAT** (40). André **LAIGNEL** (36). Georges **LAYERE** (33). Francis **LE BLE** (29). Bastien **LECCIA** (13) Jean **LE GARREC** (75). Louis **LE PENSEC** (29). Charles-Emile **LOO** (13). Paul **LUSSAULT** (37). Philippe-André **MACHEFER** (78). James **MARANGE** (62). Gilles **MARTINET** (75). Guy **MARTY** (78). Pierre **MAUROY** (59). Jacques **MELLICK** (62) Louis **MERMAZ** (38). François **MITTERRAND** (58). Christiane **MORA** (37). Guy **NEVACHE** (38). Daniel **PERCHERON** (62). Michel **PEZET** (13). Marie-Josèphe **PONTILLON** (75). Robert **PONTILLON** (92). Jean **POPEREN** (69). Michel **POUPART** (59). Jean-Sylvain **PRONTEAU** (75). Pierre **PROUVOST** (59). Nicole **QUESTIAUX** (92). Michel **ROCARD** (75). Yvette **ROUDY** (75). Jean-Claude **ROUTIER-LEROY** (44). Henri **SABY** (31). Michel **SAINTE-MARIE** (33). André **SALOMON** (77). Alain **SAVARY** (31). Françoise **SELIGMANN** (75). Luc **SOUBRE** (31). Josette **SOULIER** (93). Dominique **TADDEI** (80). Yves **TAVERNIER** (91). Raymond **VAILLANT** (95). Robert **VERDIER** (30). Marc **VERON** (38). André **VIANES** (69). Henri **VILLAIN** (75). Alain **VIVIEN** (77). Lucien **WEYGAND** (13).

Suppléants motion I

Maurice **ADEVAH-POEUF** (63). Jean-Pierre **AUBERT** (04). Jean **DE BENGY** (06). Michel **BEREGOVOY** (76). Michel **BERTRAND** (92). Roger **BUARD** (53). Jean-Baptiste **CASTILLA** (11). Yvette **FUILLET** (13). Paulette **GIRARD** (77). Laure **LATASTE** (33). Georges **LEMOINE** (28). Guy **LENGAGNE** (62). Bernard **MONTANIER** (34). Pierre **PALAU** (21). Jean **ROUS** (75). Michel **THAUVIN** (92) Yvonne **THEOBALD-PAOLI** (75). Jean **VERLHAC** (38). Jean-Pierre **WORMS** (71).

Titulaires motion II

Jean-Marie **ALEXANDRE** (62). Régis **BARAILLA** (11). Jean **BESSE** (14). Jean-Claude **BLANC** (26). Alain **CACHEUX** (59). Pierre **CARASSUS** (94). Guy **CHANFRAULT** (52). Michel **CHARZAT** (75). Jean-Pierre **CHEVENEMENT** (90). Michel **COFFINEAU** (95). Jean-Louis **DIEUX** (83). Paule **DUFOUR** (75). Paule **DUPORT** (38). Mikel **ECHEVARRIA** (75). Jacques **FOURNIER** 2). André **GARNIER** (42). Cécile **GOLDET** (75). Paul **GUERIN** (06). Pierre **GUIDONI** (75). Jean **GUILLOT** (33). Jacques **GUYARD** (75). Michel **JAURREY** (95). Rolland **MASSARD** (69). Georges **MINGOTAUD** (75). Jean-Paul **MONTCEL** (75). Didier **MOTCHANE** (75). Jean **NATIEZ** (44). Pierre **NOE** (91). Gilberte **PEROTIN-DUMON** (01). Christian **PIERRET** (75). Bosco **RIBAR** (60). Gérard **ROUSSON** (42). Georges **SARRE** (75). Claude **TRUCHOT** (67). Gérard **VINCENT** (87).

Suppléants motion II

Alain **BARTOLI** (13). Maurice **BLANC** (73). Yves **DURRIEUX** (92). Jean-Pierre **LEROY** (59). Yves **PLANTIN** (93). Michel **SUCHOD** (24). Maurice **LABI.**

IV — COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS

Titulaires motion I

Guy **PENNE** (84). Lucien **DELMAS** (24). Franck **SERUSCLAT** (69). Alain **FAUGARET** (59). Irma **RAPUZZI** (13). Yves **BOURGOIN** (92). Claude **WILQUIN** (62). Stélio **FARANDJIS** (75).

Suppléants motion I

Ferréol **DOUTRES** (31). Jean **GUEFFIER** (38)

Titulaires motion II

Gilbert **ANTONIN** (74). Emile **GEHANT fils** (90). Georges **SAUBESTRE** (82).

Suppléants motion II

Charlotte **RUSTANG** (63).

V — COMMISSION NATIONALE DE CONTROLE

Titulaires motion I

Gilbert **BONNEMAISON** (93). Christian **CAILLIERET** (93). Alain **GOURDON** (88). Charles **BONIFAY** (13). Jean **CAILLIAU** (59). Jacques **RICHARD** (84). René **LAHITTE** (33). Jeanne **CHEREL** (93).

Suppléants motion I

Jacques **LEVROUX** (75). Bernard **LE SAVOUROUX** (92).

Titulaires motion II

Louis **MOULINET** (75). Marc **WOLF** (59). René **NUGERE** (85).

Suppléants motion II

Paul **LORIDANT** (91).

Coll. Fondation Jean-Jaurès

CHAPITRE XI

LA PRESSE DU PARTI

La presse du Parti socialiste comprend :

— un hebdomadaire national, *L'Unité* ;

— un mensuel, *Combat Socialiste* ;

— un mensuel intérieur, *Le Poing et la Rose* ;

— une revue théorique, *La Nouvelle Revue Socialiste* ;

— il faut y ajouter diverses publications spécialisées et *L'Insurgé* (journal des Jeunesses socialistes et des Etudiants socialistes), 12, Cité Malesherbes, 75009 Paris.

L'UNITÉ

Depuis le mois de janvier 1972, le Parti socialiste dispose d'une nouvelle presse, dont la pièce maîtresse est l'hebdomadaire *L'Unité*, symbole du rassemblement des socialistes dans un même parti réalisé au congrès d'Epinay.

Après quatre années d'existence, ce journal, dont le directeur général est Pierre Mauroy et le directeur de la rédaction Claude Estier, a déjà pris une place importante dans la presse française. Ses éditoriaux, ses analyses politiques, ses enquêtes

Coll. Fondation Jean-Jaurès

et ses reportages sont fréquemment cités ainsi, bien sûr, que la chronique régulière qu'y tient François Mitterrand, « Ma part de vérité ». *L'Unité* constitue donc pour les socialistes un moyen d'expression irremplaçable.

La campagne présidentielle de mai 1974 a mis en lumière l'extraordinaire disproportion qui existe entre la gauche et la droite au niveau des grands moyens d'information. C'est pourquoi *L'Unité*, qui a déjà atteint le chiffre de 26 000 abonnés, doit encore augmenter sa diffusion afin d'aider le Parti socialiste à accroître son audience.

Elle comporte une édition mensuelle spécialement consacrée aux problèmes du monde paysan : *Unité Agricole*.

Abonnement au journal « Unité » :

— 6 mois ..... 75 F

— normal, 1 an ..... 130 F

— Soutien, 1 an ..... 200 F

Règlement par chèque postal ou bancaire à l'ordre de l'*Unité*, adressé 12, Cité Malesherbes, 75009 Paris ou par virement au C.C.P. *l'Unité*, La Source 3034980.

COMBAT SOCIALISTE

Le mensuel *Combat Socialiste* est plus particulièrement destiné à soutenir l'action des sections et groupes d'entreprises. Grâce à sa rubrique « Luttes » et à ses enquêtes, il fait chaque mois le point de la situation sociale et des mouvements revendicatifs dans notre pays. C'est un instrument indispensable de la lutte militante.

Abonnements : 25 F, 40 F, 80 F. Règlement par chèque bancaire, C.C.P., mandat-poste, adressé 12, Cité Malesherbes, 75009 Paris ou C.C.P. Charles-Emile LOO, PARIS 25275-28 U.

LA NOUVELLE REVUE SOCIALISTE

Placée sous la responsabilité directe de François Mitterrand, elle vise à l'approfondissement doctrinal et constitue un instrument privilégié d'échanges, d'études et de réflexion sur le plan idéologique. Maurice Benassayag en assure la rédaction en chef.

Tandis que le Parti socialiste étend son rayonnement, il est important de développer, parmi d'autres, ce moyen d'expression et de recherche.

Abonnements :

— 1 an :	normal	100,00 F
	de soutien	150,00 F
	étranger	140,00 F
— 6 mois :	normal	60,00 F
	de soutien	75,00 F
	étranger	80,00 F

Règlement par chèque bancaire ou C.C.P. (3 volets) à l'ordre de la *La Nouvelle Revue Socialiste*, 12, Cité Malesherbes, 75009 Paris.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

LE POING ET LA ROSE

Organe intérieur mensuel du Parti socialiste, *Le Poing et la Rose* est adressé directement à tous les adhérents dès l'instant où le talon national de leur carte a été retourné au siège du Parti.

La direction politique du journal est assurée par Pierre MAUROY, et la direction de la rédaction par Marie-Jo PONTILLON ; il informe les adhérents des décisions du Parti. Organe de liaison, il tente de faire connaître aux militants la vie et les actions du Parti et de les armer pour le combat politique.

Conformément aux décisions du Congrès de Pau, le « Poing et la Rose » essaye de réserver une large place aux secteurs « FORMATION » et « ENTREPRISE ». De plus une double page sur un thème d'actualité est présentée chaque mois. C'est également dans le « Poing et la Rose » que sont publiés les textes servant de base à la discussion pour la préparation des Congrès et Conventions, ainsi que les motions adoptées et les positions définies en cours d'année par le Comité Directeur et le Bureau Exécutif.

Le tirage actuel du « Poing et la Rose » mensuel est d'environ 140.000 exemplaires.

Une édition particulière du « Poing et la Rose » est en outre diffusée auprès des responsables du Parti, deux fois par mois.



CHAPITRE XII

LES MOTIONS D'ORIENTATION DU CONGRÈS D'ÉPINAY ET DU CONGRÈS DE PAU

MOTION D'ORIENTATION

Congrès d'Epinay (juin 1971)

En fonction des analyses contenues en particulier dans les motions K. (Objectif 72, Vie Nouvelle), P. (CERES) et L. (Mermaz-Pontillon) sur l'état et l'évolution de la société française et des relations internationales, au-delà des différences d'appréciaion qui se sont manifestées au cours du Congrès, il est clair qu'une majorité existe dans le Parti :

— pour mener à bien la rénovation de l'action politique en France ;

— pour exclure toute stratégie de troisième force.

Une question fondamentale doit encore être tranchée par le Congrès : celle qui concerne le contenu de l'unité et, dans le cadre de l'union de toute la gauche, les rapports avec le Parti communiste français. Le contenu de l'unité est une question décisive. L'idée dont il faut partir, c'est qu'on ne mettra pas

en place un gouvernement de gauche durable, et *à fortiori*, la construction socialiste, en partant d'en haut, c'est-à-dire en se contentant d'utiliser dans un sens socialiste l'appareil de l'Etat, même renforcé.

L'illusion, aujourd'hui, est de croire qu'il soit possible à la gauche d'occuper le pouvoir pour y procéder à des réformes démocratiques et d'améliorer la condition des travailleurs sans toucher, au cœur du système actuel, au pouvoir dans l'entreprise.

Ce qui sera déterminant, ce sera que les masses prennent les plus larges responsabilités dans la construction du socialisme. A cet effet, la première tâche d'un gouvernement de gauche sera d'organiser, conformément au Plan d'Action Socialiste, le pouvoir effectif des travailleurs dans l'entreprise, ce qui implique le développement immédiat de leur formation civique et politique.

Une autre question essentielle est celle qui concerne les rapports avec le P.C.F. Le dialogue avec le Parti communiste ne doit pas être mené à partir de thèmes imprécis, d'un débat idéologique. Il portera sur les problèmes concrets d'un gouvernement ayant mission d'amorcer la transformation socialiste de la société. La discussion d'un tel accord est le seul moyen de poser sérieusement, au-delà de l'immédiat, les questions fondamentales de la démocratie socialiste.

Le Parti engagera cette discussion sur la base d'un programme de gouvernement dont il déterminera les termes dans un Conseil national extraordinaire qui sera convoqué au début de mars 1972. L'accord sera conclu lorsque le Parti jugera que les communistes auront manifesté dans leur pratique politique, autant que par les réponses qu'ils donneront aux questions posées, une détermination à tenir leurs engagements égale à la sienne. Il est évident que les communistes devront s'engager dans cet accord à apporter des réponses claires et publiques aux questions concernant la souveraineté nationale, les libertés démocratiques et, notamment, à se soumettre à la volonté du peuple telle que l'exprime le suffrage universel.

MOTION D'ORIENTATION

Congrès de Pau (janv.-fév. 1975)

I. - BILANS ET PERSPECTIVES

Trois ans et demi après le congrès d'Epinay qui avait défini sa charte et arrêté sa stratégie, le Parti socialiste peut présenter un bilan largement positif de son action. Il a tenu les engagements pris au regard de l'Union de la gauche, il a développé partout son implantation ; son audience dans le pays n'a cessé de grandir ; des dizaines de milliers d'adhérents nouveaux sont venus rejoindre son combat ; la campagne de l'élection présidentielle et le fait que 13 millions de Français ont porté leurs suffrages sur le candidat de la Gauche ont montré que la victoire de celle-ci est devenue inéluctable. De cette victoire, le Parti socialiste entend être l'instrument déterminant.

Pour y parvenir, il reste encore beaucoup à faire et il appartenait au congrès de fixer les nouveaux objectifs pour les deux années à venir.

Ces objectifs se situent tout naturellement dans le cadre de la stratégie d'Union de la gauche, telle qu'elle a été scellée par le Programme commun de gouvernement. Mais ils doivent aider à mettre en relief les analyses propres au Parti socialiste, notamment sur la crise du capitalisme mondial et sur l'exploitation dont sont victimes les travailleurs français.

Ceux-ci sont de plus en plus persuadés que le socialisme au service de l'homme peut mettre fin aux inégalités et aux injustices :

- en donnant à la collectivité la maîtrise des grands moyens de production et d'échange ;
- en proposant un nouveau modèle de développement ;
- en ouvrant la voie de l'autogestion ;

● en élargissant sans cesse le champ des libertés individuelles et collectives ;

● en menant sur le plan international une double action visant à créer une véritable organisation communautaire de l'Europe et à assumer une nouvelle dimension de la lutte des classes : en particulier par une solidarité plus active aux peuples du tiers monde.

Pour être présents en même temps sur tous ces terrains, les socialistes ont besoin d'un parti capable non seulement de consolider les positions acquises, mais de devenir encore plus fort, mieux organisé, davantage au service des travailleurs et plus à même de préparer les prochaines victoires.

II. - LES GRANDS AXES DE L'ACTION DU PARTI SOCIALISTE

1. - L'Union de la gauche

Le Parti socialiste s'est prononcé lors du congrès d'Epinay pour une stratégie de rupture avec le capitalisme. Cette stratégie implique la politique d'Union de la gauche qui seule permettra un changement en profondeur de la société, politique qu'il convient de poursuivre sans esprit de retour.

Lopinion publique et les travailleurs le comprennent. L'Union de la gauche a recueilli l'adhésion de dix millions de Français lors des élections législatives de mars 1973, puis celle de treize millions de Français lors de l'élection présidentielle de mai 1974, soit, pour la seule métropole, 49,5 % des suffrages.

2. - Le Programme commun de gouvernement

Le Programme commun de gouvernement à la rédaction duquel le Parti socialiste a pris une part très active a ouvert dès juin 1972 des perspectives nouvelles au combat des forces de progrès. Il propose à notre peuple un certain nombre d'options fondamentales pour combattre le système capitaliste et pour créer les conditions de l'avènement d'une société socialiste. Il a déjà permis de cimenter efficacement le front de classe des exploités.

Il s'agit d'en prolonger la logique en fonction des nouveaux problèmes que fait surgir l'évolution de la crise mondiale et qui mettent en évidence l'importance et l'urgence des changements de structures prévus par le Programme. Le Parti engagera dès maintenant, avec la participation des ouvriers, des employés et des cadres des entreprises directement concernées, un travail portant sur la réalisation pratique des nationalisations qui devront être opérées. Les conclusions et les propositions auxquelles aboutira le Parti socialiste seront soumises aux signataires du Programme commun dès qu'une discussion utile pourra être entreprise.

3. - Un Parti socialiste fort

D'un Parti socialiste nombreux et fort dépend la victoire durable de la Gauche. Son développement et l'affirmation de son originalité au sein de l'Union renforcent la montée du mouvement ouvrier en France. Par son propre programme, le Parti socialiste a jeté, il y a deux ans, les bases d'un projet de société auquel il demeure fidèle. Par l'Union de la gauche et le Programme commun, il rassemble 140 000 adhérents recensés, pour 80 000 en 1971. Il accroît considérablement le nombre de ses électeurs. Il apparaît comme pouvant devenir bientôt le premier parti de France. Sans vain esprit de compétition, il cherche à s'élargir et à améliorer son action et ses structures. Il a conscience que de son développement dépend la victoire de la Gauche.

4. - Un projet autogestionnaire

Le Parti socialiste s'est prononcé pour une planification démocratique de l'économie, ce qui implique l'appropriation collective des grands moyens de production et d'échange. L'extension du secteur public et la conquête du pouvoir d'Etat constituent une seule et même démarche politique. Celle-ci doit conduire à l'édification d'une société libre et vivante dans laquelle le projet d'autogestion, héritage de la pensée des

socialistes français des xix° et xx° siècles, trouvera, grâce aux luttes sociales menées dans une perspective de contrôle et au soutien apporté à ces luttes par le Parti socialiste, son point d'application.

La responsabilité des travailleurs dans l'entreprise et leur droit à intervenir directement dans l'élaboration des choix de l'entreprise garantiront les libertés et seront gages d'efficacité. Le Parti socialiste tiendra au printemps prochain une convention nationale qui devra définir, après un vaste débat dans toutes les sections et fédérations, ce qu'il convient d'entendre par la perspective autogestionnaire inscrite dans notre programme et qui devra faire l'objet d'une ardente campagne dans le pays tout entier.

5. - La formation des militants, objectif n° 1

Le Parti socialiste sera confronté dans les années prochaines à des tâches immenses. Aussi doit-il se donner les moyens de répondre à l'espérance populaire.

Le grand nombre d'adhésions recueillies au cours des derniers mois lui fait un devoir de consacrer une part très importante de son activité aux tâches de formation. Aussi proposons-nous de créer un centre national de formation qui fonctionnera comme une sorte d'école normale et qui essaimera à travers la France. Aux cadres et aux militants du Parti, un bagage idéologique solide sera donné. Il les aidera à former à leur tour d'autres militants ainsi préparés à une action directe sur le terrain des luttes politiques, économiques et sociales.

6. - Une organisation moderne, une meilleure communication

De même, un soin tout particulier sera apporté à une meilleure circulation de l'information depuis la direction nationale jusqu'à la base, mais aussi depuis les sections et les fédérations jusqu'au niveau central de l'organisation. Des moyens techniques (ordinateurs), financiers et matériels seront réunis pour moderniser les circuits d'information du Parti.

La désignation à tous les échelons de responsables spécialisés dans les tâches d'information et de formation, de responsables des problèmes économiques et sociaux, du cadre de vie, de l'agriculture, de la presse, permettra de rendre les sections et les fédérations toujours plus vivantes et plus actives. Ce résultat sera obtenu par l'intensification des formes de travail en équipe.

Le Parti devra également tenir compte du rôle politique croissant que les femmes sont appelées à jouer à l'intérieur de l'organisation du fait de leur action militante. Il veillera à ce qu'elles prennent conscience de la situation d'exploitées dans laquelle la plupart d'entre elles se trouvent et leur donnera les moyens de mener le combat politique.

Le Parti exercera, grâce à un échange fructueux et un dialogue permanent entre élus et militants, un contrôle réel des élus locaux et nationaux. Les responsabilités des sections, des fédérations départementales et des organismes directeurs en la matière sont d'ores et déjà précisées dans les statuts. Il conviendra d'assurer une pratique vivante des textes. Le développement et les progrès de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains, ainsi que la participation active de nos parlementaires et de nos maires aux récentes campagnes seront le gage d'une meilleure harmonie.

A l'heure actuelle, les fédérations départementales connaissent un accroissement régulier de leurs effectifs. Pour mieux agir, il leur faut se doter au moins d'un siège départemental et pouvoir engager un ou des permanents. Le Parti lui-même entreprend un effort considérable pour disposer d'un siège national nouveau et moderne à l'écoute et au service des fédérations. Ce siège permettra de réserver une plus grande place que par le passé à la réception des militants. Ils trouveront là des salles de réunion, une bibliothèque, une librairie et les divers services dont ils ont besoin lorsqu'ils

viennent à Paris. Le Parti doit se mobiliser autour de la souscription lancée pour le nouveau siège national, symbole de la croyance en l'avenir du socialisme. Aucun problème relevant de la pratique ne doit être négligé, alors que des actions difficiles nous attendent : présence sur tous les terrains de lutte, actions dans les entreprises, dans les quartiers des villes et en milieu rural, actions politiques de toutes sortes.

De même, il faudra renforcer la diffusion de la presse et la vente militante de nos journaux sur les lieux de travail et dans le pays.

7. - Priorité aux entreprises

Enfin, on accordera une priorité absolue au développement des sections et des groupes d'entreprises qui sont la manifestation de l'enracinement en milieu ouvrier. Là aussi, le plus grand soin sera apporté au développement de la presse d'entreprise et à l'explication politique.

Le renforcement des sections et des fédérations, des relations de plus en plus étroites, et réclamées par tous, avec l'échelon national, permettront tout au long de l'année l'animation du Parti à travers de grandes campagnes d'opinion et d'action. Celles-ci accroîtront la cohésion et le dynamisme du mouvement socialiste et porteront son niveau de combativité au plus haut point.

Pour traduire dans la réalité des instances dirigeantes nationales l'arrivée au Parti socialiste, avant et après les Assises, de dizaines de milliers de militants et pour permettre au pluralisme des choix de s'exprimer le plus largement possible, le nombre des membres du Comité directeur et du Bureau exécutif est accru. La fonction même du Comité directeur devant s'appliquer plus encore qu'hier aux débats de fond sur la politique générale du pays et du Parti, la présence de tous les courants et orientations de pensée contribuera à une meilleure étude des décisions à prendre.

III. - PROPOSITIONS CONCRETES SUR LES PROBLEMES ACTUELS

Dans cette 3e partie de la motion sont rassemblées des propositions touchant à la réalité du combat politique d'aujourd'hui et sont proposées des explications sur les choix du Parti. Les camarades pourront ainsi en connaissance de cause soutenir ou non la direction nationale et François Mitterrand dans l'action qu'ils mènent.

Le Parti socialiste et l'éventualité de son arrivée au pouvoir

Les signataires font leur la déclaration suivante, communiquée à la presse par le Premier Secrétaire en réponse à diverses questions sur les intentions du Parti socialiste.

Le président de la République a été élu pour sept ans par le peuple français. Le Parti socialiste refuse de considérer que pendant ce temps la Gauche s'interdit à elle-même de prendre en mains les affaires de l'Etat et d'apporter ses propres solutions au pays. Si la majorité des Français se prononce en faveur de la Gauche lors des élections législatives, le devoir du président de la République sera d'appeler la Gauche à gouverner et le devoir de la Gauche sera de gouverner pour appliquer son programme.

Les difficultés qui naîtront de l'opposition entre un président élu par une majorité de droite et une assemblée élue par une majorité de gauche seront tranchées, d'abord par le retour aux règles trop souvent transgressées de la Constitution, puis la réforme constitutionnelle prévue par le Programme commun.

Telle est la position du Parti socialiste qui ne se reconnaît le droit ni d'inviter les Français à voter pour la Gauche, et ayant obtenu leur confiance de n'en rien faire, ni de poser le problème de l'alternance en termes d'affrontement et de violence. Procéder autrement reviendrait à pratiquer la poli-

tique du pire et à laisser le champ libre aux amateurs de coups d'Etat avant même que la nouvelle majorité ait pris en charge les intérêts du pays.

Le Parti socialiste maintient la position adoptée par l'Union de la Gauche lors des élections législatives de 1973 et sa conception de l'alternance démocratique. Il se déclare prêt, si le suffrage universel en décide, à assurer le gouvernement de la France dans le respect des engagements auxquels il a souscrit, en premier lieu le Programme commun qui reste pour lui le fondement de la garantie de l'Union de la Gauche.

Si des événements devaient modifier en profondeur le jeu des institutions, la loi du Parti socialiste serait alors de choisir en toute circonstance la voie démocratique, c'est-à-dire qu'aucun pouvoir ne serait à ses yeux ni légitime ni acceptable qui n'aurait pas reçu la sanction du suffrage universel.

Il va de soi qu'aucune éventualité d'ordre parlementaire n'a de chance d'aboutir durablement si le Parti ne garde pas dans l'exercice du pouvoir un soutien populaire permanent. La nécessaire articulation entre action gouvernementale et soutien populaire ne saurait cependant être laissée à l'improvisation des lendemains de victoire. Le Parti veillera à ce que soient étudiées dès aujourd'hui les conditions de sa réalisation, en particulier il approfondira dans le respect de l'autonomie de chacun ses relations avec le mouvement syndical et l'ensemble des organisations présentes sur les différents terrains de luttes sociales.

Le Parti socialiste et les élections municipales

Diverses polémiques ont été lancées à l'extérieur et à l'intérieur du Parti sur la question des alliances aux élections municipales. Les signataires rappellent à ce sujet :

1. - Que les dernières élections municipales ont eu lieu en mars 1971, soit trois mois avant le congrès constitutif d'Epinay et quinze mois avant le Programme commun. La direction actuelle n'a donc pas à rendre compte d'une situation qui ne lui a été opposée à aucun moment par ses partenaires lors de la discussion et de la signature du Programme commun ;

2. - Que les prochaines élections municipales auront lieu en mars 1977. Or, d'ici là, rien n'assure que le mode de scrutin pour les villes de plus de trente mille habitants restera inchangé. Un congrès aura lieu en temps utile pour arrêter les décisions à prendre, avant les prochaines élections municipales ;

3. - François Mitterrand a déclaré en novembre dernier, sur les antennes d'*Europe 1*, que le Parti Socialiste ne contracterait d'alliances aux élections municipales qu'avec des groupes ou des personnes ayant souscrit aux options du Programme commun de la Gauche.

Dans cet esprit, les signataires demandent que le Parti socialiste recherche en toutes circonstances le meilleur accord possible avec les formations politiques signataires du Programme commun. Il appartiendra aux fédérations départementales d'apprécier dans le cadre de leurs compétences les propositions qui leur seront faites par ces formations politiques au regard des intérêts légitimes du Parti. Le Bureau exécutif national veillera à ce que soient strictement respectées les décisions des congrès d'Epinay et de Grenoble, récusant toute alliance de type troisième force.

Le Parti s'efforcera de donner aux accords à passer avec les organisations de gauche un contenu qui marque notre volonté de développer l'information des citoyens, leur participation aux décisions qui les concernent et la présence dans les assemblées locales des militants engagés dans les luttes sur le terrain de l'entreprise et du cadre de vie.

Les Assises du socialisme

Les signataires renouvellent l'accord qu'ils ont donné au texte adopté par la Convention nationale du 8 décembre 1974, et notamment sur les extraits suivants :

Le projet de société élaboré et discuté à l'occasion des Assises éclaire le sens général du combat des socialistes qui passe dans la phase historique actuelle par le développement de la politique d'Union de la Gauche pour atteindre les objectifs définis dans le Programme commun.

Au total, les travaux des Assises du socialisme ont abouti à un constat d'identité dont la conclusion logique et positive est l'adhésion de nombreux militants nouveaux, conformément à la vocation pluraliste du Parti.

La représentation de ces militants sera assurée proportionnellement à leur nombre aux différents échelons dans le cadre des courants auxquels ils se rattacheront. Ainsi sera franchie une étape nouvelle, complétant l'œuvre entreprise en 1971 au congrès d'Epinay, celle du rassemblement de tous les socialistes dans le même Parti socialiste.

Le P.S. et la crise du capitalisme mondial

On assiste aujourd'hui à une campagne du Parti communiste tendant à laisser entendre que le P.S. serait prêt à faire supporter aux travailleurs les conséquences de la crise du capitalisme mondial. Il s'agit d'une contrevérité qui doit être dénoncée comme telle. La direction nationale du P.S. a, au contraire, par les prises de position publiques et constantes de son Premier Secrétaire et des secrétaires nationaux, analysé la crise comme révélatrice des contradictions du capitalisme parvenu au stade multinational et cherchant à échapper à ses propres lois économiques et notamment à la baisse de rentabilité du capital en misant sur l'inflation et le chômage. Le P.S. a déclaré hautement qu'il n'était pas question pour la Gauche de gérer la crise pour le compte du grand capital, qu'il se refusait, quant à lui, à toute autre hypothèse de gouvernement que celle qui découle de l'Union de la Gauche en vue d'appliquer le Programme commun, et que, quelles que soient les hésitations de ses partenaires, il prendrait quant à lui les responsabilités conformes avec ses objectifs. Il estime enfin que la campagne engagée contre lui fait le jeu des partis conservateurs au pouvoir et donc de l'ennemi commun des travailleurs, le grand capital. L'exploitation systématique de cette polémique à sens unique à laquelle se livrent la presse, la radio et la télévision contrôlées par le pouvoir capitaliste montre bien à qui profite cette agression injustifiée.

Politique et syndicalisme

Les signataires constatent avec regret la persistance de divergences politiques et stratégiques entre le Parti et la Confédération F.O. Ils ont eu l'occasion de formuler leur désaccord avec certaines prises de position de cette Confédération exprimées par son Secrétaire général, André Bergeron, lors des récentes luttes sociales. Ils souhaitent que, dans les six prochains mois, soient adoptées des dispositions internes au Parti permettant d'éviter toute confusion entre l'appartenance politique et la responsabilité syndicale. Le P.S. reconnaît, et ses adhérents pratiquent, le pluralisme syndical. S'il est en droit d'attendre de ses militants engagés dans les syndicats un comportement conforme à leurs convictions politiques, il s'interdit de leur donner des directives ou de les sanctionner pour des positions qu'ils prennent au nom de leur organisation syndicale.

Cela vaut pour les responsables F.O. comme pour ceux des autres centrales déjà membres du P.S. ou susceptibles d'y adhérer. Mais le respect de ce principe implique que les déclarations de syndicalistes membres du P.S. ne puissent pas être interprétées comme engageant en quoi que ce soit le Parti.

Les relations P.S.-P.C.

Les signataires considèrent que rien ne justifie les attaques lancées contre le Parti socialiste par le Parti communiste depuis les six élections partielles des 29 septembre et 6 octobre. Ils regrettent l'inconséquence d'une attitude qui ne peut que nuire à la qualité de l'Union de la Gauche et à son audience dans le pays. Ils estiment que le Parti doit continuer de rester à l'écart d'une polémique dont le Parti communiste porte la seule responsabilité. Ils proposent aux militants la déclaration suivante :

Fidèle à ses engagements et à la stratégie qu'il a librement choisie lors de son congrès constitutif, le Parti socialiste sera présent aux côtés des forces politiques et syndicales de gauche sur tous les terrains de lutte. C'est ainsi qu'il prendra en fonction de ses propres responsabilités l'initiative de cam-

pagnes nationales, notamment sur l'emploi et le logement, et s'efforcera de trouver les convergences nécessaires avec ses partenaires politiques et syndicaux de la Gauche. Il prendra contact avec les organisations signataires de la déclaration de novembre 1973 sur la vie chère pour développer les actions qu'appelle ce texte. Le Parti socialiste se déclare par ailleurs prêt à toute rencontre utile avec le Parti communiste dès lors que celui-ci aura cessé la polémique anti-socialiste.

L'action internationale du Parti socialiste

La création d'un secrétariat national au tiers monde au lendemain du congrès de Grenoble a marqué la volonté du Parti de s'insérer davantage dans la lutte des peuples contre l'impérialisme. Des liens étroits se sont créés avec les résistants chiliens. La visite à Cuba d'une délégation conduite par François Mitterrand et Gaston Defferre a permis de créer de véritables relations d'amitié avec Fidel Castro. Le Parti est aujourd'hui en contact avec la plupart des mouvements révolutionnaires et d'indépendance d'Amérique latine et d'Afrique. Cette action sera continuée et approfondie.

Au sein de l'Internationale socialiste, le Parti a proposé la définition de politiques communes sur la monnaie et l'énergie, sur l'aide à apporter au Portugal, sur la coopération entre la C.E.E. et l'Afrique.

Une solidarité particulièrement vivante inspire nos rapports avec les socialistes espagnols et portugais.

François Mitterrand a invité les dirigeants socialistes d'Espagne, du Portugal, d'Italie, de Grèce et de Belgique à se rencontrer pour préparer une conférence socialiste des pays d'Europe du Sud, conférence qui pourrait avoir lieu au début de l'été 1975.

Sur un autre plan, un débat sera organisé à Paris, au cours de l'été 1975, avec une vingtaine d'économistes de réputation mondiale, afin d'étudier les conséquences de la crise du capitalisme mondial.

Le déplacement prochain de délégations du Parti en U.R.S.S., en Finlande, en Algérie, au Japon, au Venezuela et les invitations faites au Premier Secrétaire par les dirigeants israéliens, syriens, suédois, roumains soulignent le rôle que le Parti peut et doit jouer désormais dans le domaine international.

L'action régionale du Parti socialiste

Le Parti doit maintenant organiser son action régionale. Les signataires proposent :

1. - que dans les trois mois qui suivront le congrès de Pau soit formé pour chaque région un comité composé des délégués des fédérations départementales (2 délégués par départements) ;

2. - que ces comités se réunissent au moins six fois par an ;

3. - qu'au sein des conseils régionaux un représentant des socialistes membres de ces conseils soit choisi pour participer à la conférence socialiste des régions ;

4. - que les représentants des 22 régions se réunissent deux fois par an à l'échelon national, au sein d'une conférence socialiste des régions dont la mission sera de suivre pour le compte du Parti toutes les questions touchant aux institutions et à la décentralisation. Le bureau de la conférence élu pour un an préparera l'ordre du jour et dirigera les débats ;

5. - que soient membres de droit à la conférence socialiste le secrétariat national du Parti socialiste, ainsi que le président et le secrétaire général de la Fédération des élus socialistes et républicains ;

6. - que la première conférence socialiste ait lieu avant le mois de juin 1975 et soit l'occasion d'une importante prise de position publique ;

7. - que la direction nationale se dote du moyen d'assurer la liaison régionale et inter-régionale.

Présence dans les luttes sociales

Les travailleurs qui subissent dans leur emploi, leur niveau de vie, leurs conditions de vie et de travail, tout le poids des mesures économiques et sociales décidées par le pouvoir et le patronat mènent des luttes de plus en plus dures dans les entreprises et les quartiers avec leurs organisations. Le Parti les soutiendra activement en mobilisant les sections et les groupes concernés et en incitant les municipalités de Gauche à leur apporter tout leur appui matériel et politique.

Pour se doter d'une large base sociale ouvrière et populaire, le Parti doit accorder une priorité militante et financière aux secteurs d'intervention et plus particulièrement au secteur des entreprises.

S'agissant des secteurs dès maintenant les plus menacés : aéronautique, automobile et notamment le groupe Citroën, informatique ; le Parti, au-delà des nationalisations qu'il a récemment proposées à l'Assemblée nationale, s'attachera à définir les politiques de sauvegarde de l'emploi, de conversions partielles, de restructuration et de développement industriels et de recherche technologique qu'impose tout progrès.

CHAPITRE XIII

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Karl MARX et F. ENGELS : « Manifeste du Parti communiste » - Editions sociales ou collection 10/18 - 188 pages.

Jean JAURES : « L'esprit du socialisme » - Préface de Jean Rabaut (6 études et discours) - Denoël-Gontier, Bibliothèque Médiations n° 22 - 195 pages.

Léon BLUM : « Le socialisme démocratique » - Choix de textes et discours - Denoël-Gontier, Bibliothèque Médiations n° 94 - 213 pages.

François MITTERRAND, « La rose au poing » - Flammarion, 1973 - 223 pages.

Pierre JOXE : « Le Parti socialiste » - Paris, Editions de l'Epi, 1973 - 126 pages.

Secrétariat national à la formation : « Histoire du Parti socialiste » - de l'Unité de 1905 à l'Unité de 1971 - 96 pages.

Pierre GUIDONI : « Histoire du nouveau Parti socialiste » - Paris - Tema-Action, 1973 - 406 pages.

Jean POPEREN : « La Gauche française » - 1er tome : le nouvel âge 1958-1965 - Paris - Fayard, 1972 - 492 pages. 2me tome : l'Unité de la Gauche - 474 pages - Paris - Fayard, 1975.

Parti socialiste : « Le Programme de gouvernement » « Changer la vie » - Flammarion, 1972 - 243 pages.

Parti socialiste : « Le Programme de gouvernement » « Changer la vie » suivi de « Le Programme commun de la gauche » - Flammarion, 1972 - 350 pages.

P. ORY - G. DELFAU - M. BERSON : « Les Chemins de l'unité - Déclin et renouveau du Socialisme français depuis la libération » - Tema-Action, 1974 - 130 pages.

LA FORMATION VOUS PROPOSE :

des brochures, des dossiers, des cassettes...

SOCIALISME :

— Histoire du Parti socialiste, brochure 96 pp., 2 F ;

— Petite bibliographie socialiste, brochure 32 pp., 1,50 F ;

— Connaissance du Parti socialiste, cassette, 30 F ;

— Le guide du militant, brochure 96 pp., 5 F, édité conjointement par le BNA et la Formation ;

— Dossier formation n° 1 : Action militante, animation des sections et des fédérations, 5 F (4 F par commandes groupées) ;
— Dossier formation n° 2 : l'identité du Parti socialiste, Front de classe, Union de la gauche, autogestion, 8 F ;
— Action militante sur les terrains de lutte (entreprises, universités, milieu urbain...) 30 F, cassette.

CAPITALISME :

— Vocabulaire socialiste d'économie (n° 2), brochure 64 pp., 2 F ;
— Connaissance du capitalisme, cassette, 30 F.

INTERNATIONALISME :

— L'Europe, brochure 32 pp., 1 F ;
— Atlas du socialisme, P. Joxe, éd. Tema, 10 F ;
— Introduction à une politique internationale, cassette, 30 F.

ACTUALITE :

— Un an après, brochure 51 pp., 3 F ;
— L'information asservie, brochure 32 pp., 1,50 F ;
— Syndicalisme et politique, 64 pp., 3 F ;
— L'office des vins, brochure (supplément à l'Unité agricole n° 9), 1 F (par 20 exemplaires) ;
— Chômage et inflation, brochure, 3 F (sous presse).

Les bons de commande sont à adresser au secrétariat à la Formation, 12, cité Malesherbes, 75009 Paris, accompagnés d'un chèque libellé à l'ordre de Ch.-E. Loo, C.C.P. 24.651.46 Paris.

Au CENTRE DE DOCUMENTATION, vous pouvez consulter l'ensemble des publications, textes et documents du Parti socialiste. Pour tout renseignement, s'adresser à :

PARTI SOCIALISTE
Véronique NEIEPTZ
7 bis, place du Palais-Bourbon
Tél. 551.97.53 - poste 79

Coll. Fondation Jean-Jaurès

ADRESSES UTILES

Bureau National d'Adhésions

7 bis, Place du Palais-Bourbon
75007 PARIS - Téléphone 551.97.53

- Votre Fédération : .....

..... Tél. : .....

Secrétaire Fédéral : .....

.....

..... Tél. : .....

- Votre Section : .....

.....

Secrétaire : .....

..... Tél. : .....

Trésorier : .....

..... Tél. : .....

Secrétariat Administratif du Parti et Trésorerie :

12, Cité Malesherbes
75009 PARIS - Téléphone 878.40.73

IMP. HENRY - 62170 MONTREUIL

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

L'exemplaire : 5 F

Deuxième édition